

Juillet-août-septembre 2011

N° 128

Le numéro : 4,50 euros
Abonnement : 15,00 euros

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

« *Empereur en son royaume* »

Ce 4 juillet 2011, à Pöcking près de Munich, l'archiduc Otto de Habsbourg s'est éteint à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans. Il était le fils du bienheureux Charles I^{er}, dernier empereur d'Autriche, et de l'impératrice Zita, princesse de Bourbon-Parme.

Ses obsèques ont été célébrées, le 16 juillet, en la cathédrale Saint-Étienne de Vienne et suivies de l'inhumation en la Crypte des Capucins, nécropole impériale.

Le chef de la Maison de Habsbourg est dorénavant son fils aîné, S.A.I.R. Karl de Habsbourg-Lorraine.

L'Union des Cercles Légitimistes de France s'est associée au deuil de la famille impériale et renouvelle, ici, ses respectueuses condoléances à L.L.A.A.I.I.R.R. l'archiduc et l'archiduchesse Karl de Habsbourg ainsi qu'à tous les membres de leur Maison.

Elle a toujours manifesté un profond respect pour la Maison impériale d'Autriche et a été particulièrement sensible au fait que, dès l'annonce du décès, la capitale de la Lorraine, se souvenant du passé, ait mis ses drapeaux en berne et qu'une messe de requiem ait été célébrée, toujours à Nancy, le samedi 9 juillet.

Toutefois, elle ne saurait faire siennes les déclarations entendues, çà et là, qui suggéraient que le prince disparu aurait pu, si les desseins de la Providence avaient été respectés, devenir « empereur de l'Europe chrétienne ».

Ainsi que le déclarait le prince Louis le 23 septembre 1999 : « *Les rois de France, mes aïeux, ont très tôt fixé leur doctrine : le roi, souverain béni par l'onction du sacre, selon une belle formule définie par les juristes est « empereur en son royaume ». Durant des siècles, pour concrétiser cette idée, ils ont dû lutter à la fois contre les dangers de l'étranger toujours prêt à vouloir imposer ses règles à la souveraineté nationale et contre les périls intérieurs de ceux qui voulaient limiter la souveraineté du roi pour mieux dicter leur loi. Entre ces deux écueils, la France s'est bâtie et a prospéré* ».

L'UCLF est, non seulement fidèle, mais indéfectiblement attachée à cette *doctrine* qui n'admet aucune souveraineté temporelle directe au-dessus du Roi de France.

Vive le roi Louis XX, vive la reine Marie Marguerite !

Dominique Coudé

Nouvelles de Rome

Samedi 2 avril 2011

Le Saint-Père a nommé : l'abbé François Fonlupt, évêque de Rodez et Vabres. Il était, jusque là, Vicaire épiscopal de Clermont. Il a succédé à Mgr Bellino Ghirard, dont la renonciation à la charge du diocèse avait été acceptée pour limite d'âge.

Vendredi 3 juin 2011

Le Saint-Père a accepté la renonciation de Mgr Guy Thomazeau à la charge pastorale du diocèse de Montpellier, en conformité au canon 401,2 du CIC. Lui a succédé, comme archevêque de Montpellier, son coadjuteur, Mgr Pierre-Marie Carré.

Samedi 18 juin 2011

Le Saint-Père a nommé : Mgr Jean-Luc Brunin, évêque du Havre. Jusque là, évêque d'Ajaccio, il a succédé à Mgr Michel Guyard, dont la renonciation à la charge pastorale du diocèse avait été acceptée pour limite d'âge.

Vendredi 22 juillet 2011

Le Saint-Père a nommé : Mgr Vincent Jordy, évêque de Saint-Claude. Il était, jusque là, auxiliaire de Strasbourg.

Mise au point du président de l'IMB

Le Prince de Bauffremont, président de l'Institut de la Maison de Bourbon nous a aimablement autorisés à reproduire, ici, l'éditorial de la dernière livraison d'IMB INFO, le n° 52 daté du printemps 2011. Nous l'en remercions vivement.

« Chers Amis,

Depuis le début de l'année marqué par la commémoration annuelle de la mort du Roi Louis XVI, l'Institut a poursuivi sa route. Celle fixée dès l'origine par la volonté du Prince Jacques, en 1973, et surtout par le Prince Alphonse dont l'énergie lui a donné une impulsion majeure durant une dizaine d'années, jusqu'en 1989. L'Institut a pour mission de faire connaître l'œuvre de la royauté et des monarques qui l'ont amenée à son apogée, œuvre si souvent travestie, méconnue ou déformée. La tâche est immense et nous sommes toujours heureux de voir des associations se créer dans ce même but. Il y a beaucoup de travail à partager...

Toutes les activités menées par l'Institut se conjuguent pour servir ces objectifs. Actuellement, nous en avons plus d'une par mois. Cela permet à tous les membres de vivre de grands moments comme celui, tout à fait exceptionnel, le 7 mai dernier, de la présentation de la Sainte Ampoule qui a servi au sacre du Roi Charles X et qui contient toujours le reste du Saint Chrême sauvé du sacrilège de 1793. Moment intense qui restera gravé dans le souvenir de tous les participants à cette journée, puisqu'il plongeait au cœur même de la royauté française. En cet instant nous ne pouvions, une nouvelle fois, que nous interroger à la suite du Saint-Père, « France qu'as-tu fait de ton baptême ? », qu'as-tu fait de ton histoire ?

Telle est bien la vocation de notre Institut. Dans un monde où le superficiel, l'éphémère, tient souvent lieu d'action, demeurons dans l'essentiel : les leçons de notre Histoire.

Nous avons aussi beaucoup apprécié, clôturant l'Année Henri IV, le bon moment d'échange passé avec l'un des deux journalistes ayant mené l'enquête pour l'authentification de la tête du Roi Henri IV. Échange qui s'inscrit dans la ligne de ceux que nous avons régulièrement avec les orateurs des conférences du lundi soir.

C'est à tous ces moments privilégiés que nos membres peuvent rencontrer les acteurs et rassembler des témoignages qui nous permettent de mieux comprendre la grandeur de la royauté française : c'est là que l'Institut puise son énergie, sa raison d'être. Nous continuerons ainsi, trouvant notre légitimité dans les résultats concrets de nos activités. Ils sont rendus possibles par la fidélité de nos membres et par le tissu des liens créés et entretenus auprès des collectivités, des associations, des médias et, plus largement, de très nombreuses autorités religieuses, universitaires et politiques qui accordent à notre Institut, reconnu d'utilité publique, sa juste place dans la société française.

Parallèlement à cette mission nous avons apprécié, depuis plusieurs mois, la manière dont le Chef de Maison s'implique toujours plus dans les médias et les activités socio-culturelles. Il a souhaité avoir son autonomie par rapport aux associations et à l'Institut notamment afin d'agir plus encore là où c'est possible. Les rôles sont ainsi

bien définis avec d'un côté le Prince, sa personne et sa famille, de l'autre l'Institut et sa vocation de défendre les principes de la royauté traditionnelle dans un monde qui, se posant la question de son avenir, réfléchit de plus en plus à l'exigence du respect du bien commun et de la foi.

Souhaitons que cette « ligne » nouvelle qui repose sur la complémentarité porte tous les fruits que le Chef de Maison en attend. De notre part, nous nous y attacherons, dans la continuité de la fidélité dont nous avons toujours témoigné vis-à-vis du successeur légitime des Rois de France. Ce fut la conduite de l'Institut lors de la difficile « minorité » du début des années 1990 où il a dû tenir contre les différentes tentatives de « régence » ou de ralliement à des cadets. Fidèles dans l'épreuve, nous l'avons été et nous le restons. Ce n'est que plus facile de l'être quand la voie est claire ! La légitimité a ceci de simple puisqu'elle ne dépend pas des hommes mais des principes. L'Institut y est attaché autant qu'à Celui qui les incarne.

Prince de Bauffremont,
Président »

XXI^{ème} Université d'été Saint-Louis



Organisée en partenariat, par l'Institut de la Maison de Bourbon et l'Union des Cercles Légitimistes de France, l'Université d'été Saint-Louis a, cette année, rassemblé près de cinquante personnes, au bord du Lac de Maine, près d'Angers, les 22, 23 et 24 juillet 2011.

Le thème retenu pour cette XXI^{ème} édition était : « *La monarchie, modèle de l'harmonie sociale* ».

Pour commencer, une visite du château d'Angers permettait de faire connaissance et d'admirer, entre autres, la splendide tapisserie de l'Apocalypse.

Après l'ouverture assurée par le Prince de Bauffremont, président de l'IMB, et Pierre Bodin, président de l'UCLF, il revenait à Christian Dumazel d'ouvrir le feu en proposant des « *solutions novatrices dans la lignée des royalistes sociaux* ».

Ce qu'il fit en soulignant que si, en particulier, les conditions économiques du XIX^{ème} siècle avaient évolué, les principes demeuraient.

Après un temps libre, l'on se retrouvait pour un dîner fort convivial, au cours duquel de nombreuses idées étaient échangées.

En l'absence de Christophe Réveillard, Dominique Coudé débutait la matinée du samedi en montrant combien la politique religieuse de la Restauration avait, quoiqu'on en dise, rétabli la religion catholique dans nombre de ses droits et contribué, ainsi, à l'harmonie sociale. Pour terminer, il esquissait les grandes lignes de la politique algérienne de Charles X, aux antipodes de celle qui inspira, par la suite, les différents régimes successifs et qui eut le résultat que l'on sait.



Puis, Christophe Jankowiak, Professeur d'histoire du droit, attestait que les « *lois fondamentales du Royaume* » avaient bien été un « *gage de stabilité sociale* » pendant plus de huit siècles.

Après le déjeuner, l'après-midi de ce samedi se poursuivait par une visite du domaine viticole de Savennières, visite qui se terminait par une dégustation fort appréciée. Il revenait, alors, à Philippe Pichot-Bravard, Docteur en histoire du droit, de sortir son auditoire de l'œnologie et de lui faire toucher du doigt « *l'équilibre de la monarchie tempérée d'ancien régime* ».

Philippe Montillet prenait la relève, décrivait la société rurale ancienne et montrait, d'une part, qu'elle avait subsisté, çà et là, jusqu'à une période récente et, d'autre part, qu'elle était pleine d'enseignement pour l'avenir.

Après la messe dominicale, en l'absence de Jean-Pierre Brancourt, souffrant, Louis-Edgard de Pinieux passionnait son auditoire grâce à sa conférence, initialement prévue l'après-midi : « *De Louis Veuillot à Georges Bi-*

(Suite page 4)



(Suite de la page 3)

dault : l'indifférence politique au service de la lutte des classes ».

Marc Faoude et Jacques Savéan clôturaient cette université sur un sujet fort vaste et combien intéressant : « *Nationalisme intégral : solution ou impasse ?* ».

Chacun se donnait, alors, rendez-vous pour l'Université d'été Saint-Louis 2012 (du 21 au 29 juillet), dont le thème est déjà fixé :

« *La monarchie, aussi un enjeu culturel* ».

← *Le duc de Bauffremont, le prince de Bauffremont, Pierre Bodin, la comtesse de Quatrebarbes.*

XXX^{ème} Journée légitimiste d'Issigeac

C'est faute de place que nous n'avons pas pu, dans la dernière livraison de *La Gazette Royale*, rendre compte de la XXX^{ème} Journée légitimiste d'Issigeac qui s'est déroulée le 8 mai 2011.

Ce 30^{ème} anniversaire du Cercle légitimiste du Périgord aura été marqué par un grand rassemblement autour du principe de la Légimité que sa présidente, Madame Gérard, a toujours vaillamment défendu.

Pierre Bodin, président de l'UCLF était venu spécialement de Rennes et l'on notait la présence de la duchesse de Montebello, de Christophe Jankowiak et de Claude Pettens, respectivement président et président honoraire du Cercle Henri IV du Béarn, accompagnés de plusieurs adhérents et de membres du Cercle Aliénor d'Aquitaine.

Le prince Michel de Bourbon-Parme, invité d'honneur mais souffrant, était représenté par son éditeur, le comte François de Saint-Exupéry.

La superbe journée commença par la messe célébrée selon le rit tridentin par M. l'abbé Laurent Serres-Ponthieu qui, dans son homélie, démontra la légitimité religieuse de la monarchie française. Il recommanda particulièrement, en ces temps troublés, de prier sainte Jeanne d'Arc, seconde patronne de la France.

Après un déjeuner très convivial, le comte de Saint-Exupéry présenta le prince Michel de Bourbon-Parme et la vie aventureuse qui fut la sienne. Il y ajouta quelques anecdotes pleines d'humour qui rendirent ce « *Prince dans la tourmente* » très présent.

Christophe Jankowiak, au « pied levé », parla ensuite du « *Sacre des Rois : légitimité religieuse et politique* ». Il le fit avec érudition et passion et compléta, en quelque sorte, l'homélie du matin, en expliquant le rite et les symboles. En effet, depuis Pépin le Bref, cette cérémonie, au rituel symbolique, a concrétisé la dimension religieuse du Roi, l'établissant « lieutenant du Christ », d'où sa « légitimité religieuse ».



Rendez-vous est pris pour la 31^{ème} journée !



La Saint-Louis en Anjou

Chaque année, l'Institut de la Maison de Bourbon célèbre la Saint-Louis dans une province de France.

Pour 2011, c'est l'Anjou qui avait été choisi. En collaboration avec le Cercle Paul Barillon, l'IMB avait retenu un programme particulièrement attractif qui réunissait près de soixante personnes pour visiter, les 24 et 25 août, quelques hauts lieux de cette province dont notre Prince porte le nom.

La journée du jeudi commençait par la messe célébrée, pour la France et la famille royale, selon le rit dominicain immémorial au couvent de La Haye-aux-Bonhommes près d'Angers.

(Suite page 5)



(Suite de la page 4)

C'était, ensuite, la présentation de la vraie Croix du Christ, conservée par la communauté des Filles du Cœur de Marie à Baugé. Privilège rarissime, la Croix était sortie de son coffre de verre pour être proposée à la vénération des participants, comme elle l'avait été, il y a quelques années, lors des visites de Mgr le Prince Alphonse et de Mgr le Prince Louis.

Un déjeuner, convivial et fort bien servi au restaurant du Golf à Baugé, l'allocation du Prince de Bauffremont, président de l'IMB, poursuivaient cette journée.

Puis, la visite du château de Montgeoffroy à Mazé, habité par la même famille depuis sa construction, en 1772, par le maréchal de Contades, mettait les participants réellement en contact avec l'Anjou.

Le château du Plessis-Bourré à Écuillé, ses poivrières, ses douves en eau, son double pont-levis, ses portes fortifiées..., les immergeaient, ensuite, en plein XV^{ème} siècle.

Le lendemain, le château de Serrant à St-Georges-sur-Loire, propriété du Prince de Mérode, dévoilait aux visiteurs l'une des plus belles collections françaises de mobilier et une bibliothèque de 12000 volumes.

Après un excellent déjeuner à l'*Auberge de la Loire* à Montjean, la « Saint-Louis 2011 » se terminait par une visite du château de Brissac - le plus haut de France - et une dégustation de vins dans ses célèbres caves.

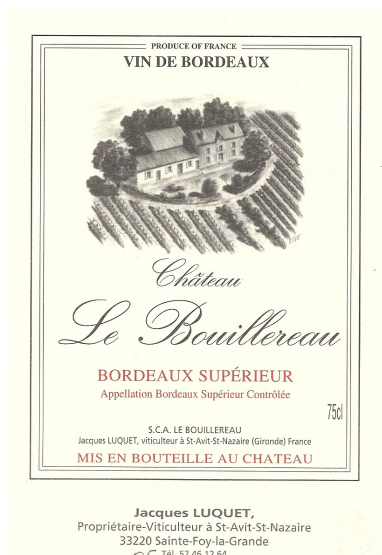


Le Prince de Bauffremont à Baugé



« Photo de famille » à Montgeoffroy

Dès maintenant, pensez aux fêtes de Noël !



Dès maintenant,
Pensez aux fêtes de Noël
et de fin d'année :

Commandez votre « Bordeaux »

à un producteur légitimiste !

Tarif sur demande à
Madame Jacques Luquet
Propriétaire-Viticulteur
St-Avit - St-Nazaire
33220 Ste-Foy-la-Grande
Tél. : 05 57 46 12 64



Situé au cœur de l'aire de production des appellations d'Origine Contrôlée Bordeaux et Ste-Foy Bordeaux, le vignoble du Bouillereau est planté dans un terroir de sables limoneux et de graves alluvionnaires avec un encépagement de Cabernet Franc, Cabernet Sauvignon et Merlot.

Ses vins issus d'une vinification traditionnelle, ont une structure "solaire", possédant du style par leur ardeur et leur persistance de réputation unanime.

Le Propriétaire Récoltant.



L'impossible « bonne république »

« *La contre-révolution n'est pas une révolution contraire, mais le contraire de la révolution* », disait Joseph de Maistre. Les contre-révolutionnaires doivent donc faire le contraire de la révolution, c'est-à-dire ne pas faire la même chose qu'elle, ne pas utiliser les moyens qu'elle a élaborés pour accomplir sa fin, c'est-à-dire ne pas utiliser le parlementarisme qui a toujours été et restera toujours un glissement vers le pire.

Or, malheureusement, la plupart de ceux qui se disent encore contre-révolutionnaires aujourd'hui, non seulement refusent la monarchie mais ne conçoivent leur action politique qu'à travers les institutions révolutionnaires du parlementarisme, à travers une participation à la lutte électorale.

Les institutions politiques de la monarchie Très Chrétienne avaient été formées pendant des siècles pour une fin, un objectif très précis : le règne social de N.-S.-J.-C. ; leur forme était étroitement liée à cette fin selon le principe énoncé par saint Thomas : « *en toutes choses qui ne naissent pas du hasard, la forme dépend nécessairement de la fin de l'action* ».

Avec le XVIII^{ème} siècle, celui de la philosophie des Lumières, la fin de la société change : au règne de N-S-J-C., succède le règne des droits de l'homme. À la justice succède l'égalité. La justice qui consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû, en particulier à Dieu le culte qui lui est dû, était le fondement de l'ordre politique traditionnel : on représente toujours saint Louis avec la main de justice sous le chêne de Vincennes. La justice alors est remplacée par l'égalité : puisque tous sont égaux, il suffit d'avoir les mêmes droits pour que la justice soit rendue. La notion même de hiérarchie et d'autorité est remise en cause, au nom de la liberté d'être tous égaux.

Ce changement radical de la fin de la société ne pouvait pas rester sans conséquence sur les institutions politiques : les institutions de la monarchie Très Chrétienne, formées en vue d'une fin particulière, le règne de N-S-J-C., ne pouvaient accomplir le règne des droits de l'homme, règne de la souveraineté populaire.

Dans les années qui suivent 1789, tout sera détruit, du roi jusqu'à la famille en passant par toutes les institutions économiques (corporations) ou religieuses (en particulier, celles concernant l'assistance et l'enseignement).

C'est l'œuvre bien connue de la révolution, avec la mise en place d'institutions nouvelles reposant sur le parlementarisme en vue d'exercer la souveraineté populaire.

Ces changements de la fin et de la forme de la société politique, ce remplacement du règne de N-S-J-C. et de la monarchie par les droits de l'homme et la démocratie ne satisfait pas tous les Français, tant s'en faut.

Dès les premiers troubles de la révolution, les contre-révolutionnaires apparaissent.

Logiquement, pour rétablir le règne social de N.-S.-J.-C., il faudrait rétablir ces institutions Très Chrésiennes, dans la mesure où elles sont liées à la nature humaine qui ne change pas (car il y a des institutions liées aux conditions matérielles qui changent et peuvent disparaître). Or, de manière paradoxale, s'il y a encore des catholiques qui se disent contre-révolutionnaires aujourd'hui, non seulement ils participent au jeu des institutions parlementaires et démocratiques, mais affirment même que c'est le seul moyen possible d'œuvrer efficacement pour le règne social de N.-S.-J.-C.. Il suffit d'installer au cœur des institutions parlementaires un nombre de plus en plus important d'hommes vertueux pour que la politique soit de plus en plus vertueuse, disent-ils. Il y a là un paradoxe : comment des institutions nées du mal, pour le mal, ayant accompli le mal pendant deux siècles, pourraient devenir subitement le seul moyen d'action politique vertueuse. Il y a plus qu'un paradoxe, il y a un mythe : celui de la « bonne république » !

C'est de ce mythe dont je souhaite m'entretenir ici.

C'est un mythe ancien, qui remonte au moins à Fénelon. Pour établir son vice - le vice de ce mythe -, je m'appuierai sur les faits puisque la politique est une science inductive qui consiste à partir des faits pour en induire des lois.

J'ai choisi trois circonstances où les catholiques ont été largement majoritaires au sein des institutions démocratiques, trois circonstances où cette majorité d'hommes non corrompus ont été corrupteurs, où ces contre-révolutionnaires n'ont pas produit le bien par leur présence au sein d'institutions vicieuses, mais où le vice des institutions a produit le règne des droits de l'homme, malgré la présence d'hommes vertueux.

Il m'importe peu d'établir que les révolutionnaires favorisent la révolution lorsqu'ils sont les plus nombreux dans les institutions démocratiques : non, ce qu'il importe de voir, c'est que les contre-révolutionnaires, même en immense majorité au sein des institutions démocratiques, font eux aussi l'œuvre de la révolution.

Circonstance n° 1 : le ministère Villèle sous Charles X

Villèle est un « ultra ». Il arrive au pouvoir avec Charles X. On pourrait s'étonner de voir choisir, comme preuve de fonctionnement vicieux des institutions républicaines, un ministre du roi Très Chré-

tien. À priori, la preuve du mal, si elle était faite, prouverait davantage contre la monarchie que contre la république.

C'est tout le paradoxe de la Restauration, qui conserve, au plus haut niveau de l'État, deux institutions radicalement contraires. Stéphane Rials, dans son excellent ouvrage intitulé *Révolution et contre-révolution au XIX^{ème} siècle*, résume cette situation paradoxale par cette formule : il dit qu'il y a « *dispersion des légitimités et convergence des techniques* ». Parlant des contre-révolutionnaires de 1815, il écrit : « *Ils rejettent la révolution d'un point de vue métapolitique dont ils sont finalement si proches en doctrine, en programme, en pratique* ».

On voit, en effet, d'un côté le roi Très Chrétien, lieutenant du Christ, tenant de Lui son pouvoir pour aider l'Église au salut des âmes, et de l'autre côté la Chambre des députés, issue de la philosophie des Lumières, créée pour la réalisation des droits de l'homme.

Tous les ministères de la Restauration seront sans cesse sur le fil du rasoir entre, d'un côté, le roi Très Chrétien et, de l'autre, le couperet du vote parlementaire, situation qui conduira à 1830.

Pourquoi Villèle est-il, à notre avis, le cas le plus instructif de cette prédominance de l'institution sur l'homme, de cette prédominance de l'institution révolutionnaire sur l'individu contre-révolutionnaire ?

Parce que Villèle est un ultra, catholique et contre-révolutionnaire. Depuis 1815, les ultras réclament des réformes qui leur sont refusées par les ministres libéraux de Louis XVIII (Decazes et Richelieu). Ils arrivent au pouvoir avec Villèle. Depuis plus de dix années, ils réclament la décentralisation contre le carcan imposé par Napoléon, ils réclament les corporations contre le libéralisme du « laisser faire - laisser passer », cette loi du profit qui est une version moderne de la loi du plus fort et qui réduira en esclavage une

partie de plus en plus importante de la population jusqu'à la Commune de 1870. Les ultras défendent l'Église et ses œuvres. Ce sont des hommes qui n'ont pas hésité à tout sacrifier au service de la monarchie de 1789 à 1815.

Que va donc réaliser l'ultra Villèle un fois au pouvoir ?

Je m'appuierai sur Berthier, contemporain de Villèle, conseiller proche de Charles X. Berthier n'est pas opposé au jeu parlementaire : il proclame, au contraire, qu'il est impératif de le sauvegarder contre ceux qui voudraient le supprimer. Sa description du ministère de Villèle et du jeu parlementaire est d'autant plus intéressante.

J'ai choisi quelques citations où Berthier évoque l'action du ministère ultra sur les points qui ont toujours constitué les axes majeurs du programme des ultras : la décentralisation, l'économie, le soutien à l'Église.

Que dit Berthier ?

Concernant la décentralisation :

« *Villèle, arrivant aux affaires, ne reprit pas les vues décentralisatrices qu'il avait défendues à la Chambre introuvable... Royer Collard dénonce toutes les facilités que le gouvernement trouvait dans le système en vigueur pour peser sur les élections. Le ministère vote par l'universalité des emplois et des salaires que l'État distribue et qui sont le prix de la docilité prouvée ; il vote par l'universalité des affaires et des intérêts que la centralisation lui soumet. Il vote par les routes, les canaux, les hôtels de ville, car les besoins publics satisfaits sont les faveurs de l'administration, et pour les obtenir, les peuples, nouveaux courtisans, doivent plaire* ».

Voilà le fruit du jeu révolutionnaire : le gouvernement utilise tous les moyens à sa portée pour peser sur l'électorat : votez pour les candidats du gouvernement et vous aurez des routes, des ponts, des canaux, des hôtels de ville et des marchés publics. Il ne s'agit pas des socialistes de l'affaire UR-

BA arrivés au pouvoir avec François Mitterrand, mais de contre-révolutionnaires agissant dans le cadre des institutions révolutionnaires !

Concernant le soutien à l'Église :

« *Le ministère, entrant dans les vues de la majorité de la Chambre, dont il lui importait de conserver la bienveillance et l'appui, demandait au roi la suppression des collèges jésuites et la limitation du nombre des élèves des petits séminaires. Le roi résistait, cherchait des conseils. Cependant les ministres fatiguaient ce bon prince de leurs instances, lui annonçaient des troubles, peut-être une révolution, s'il persistait à refuser sa signature. Dans sa perplexité, le prince envoya chercher l'évêque d'Hermopolis et lui posa la question : mes ministres me menacent de troubles sérieux, peut-être de révolution, si je ne signe pas. Croyez-vous que je puisse, sans manquer à mon devoir de chrétien et à ma conscience, signer ? Si de grands malheurs pour la France et pour le trône peuvent être le résultat du refus de Votre Majesté, je crois qu'elle peut en sûreté de conscience signer ces ordonnances. Le roi prit la plume et les signa à l'instant* ».

Voilà encore le résultat du jeu parlementaire : pour obtenir le vote du budget, il faut convaincre chaque groupe parlementaire et accorder aux uns et aux autres quelques hochets financiers ou idéologiques en vue d'obtenir leur adhésion ou leur silence. Pour la gauche, on sacrifie les jésuites et les petits séminaires, en attendant qu'arrive la république des Jules et l'expulsion de tous les ordres enseignants.

Concernant les corporations :

« *En 1817, un avocat parisien, Levacher-Duplessis, entreprit en faveur du régime corporatif une campagne en règle : deux mille commerçants et artisans signaient dans son cabinet, le 16 septembre 1817, une requête au roi que Levacher défendait dans un mémoire étudié (...). Quand on relit au-*

jour d'hui ces pages rédigées par un ultra bien oublié, et les délibérations que lui opposèrent les industriels les plus éclairés de l'époque, on est frappé de voir combien c'était le rédacteur qui avait les vues d'avenir. Le gouvernement, devant l'opposition de toute la grande industrie et de tout le haut commerce, ne sanctionna pas expressément ces idées mais il en favorisa discrètement l'application ».

Encore un effet du jeu parlementaire : pour ne pas mécontenter le haut commerce et la haute industrie (rappelons que le suffrage est censitaire), il faut « laisser faire - laisser passer », c'est-à-dire laisser les plus forts réduire en esclavage la partie de la population qui a le plus besoin, précisément, d'être protégée par les institutions. Voilà encore une fois le jeu de la révolution.

On voit déjà, avec ces trois citations, que les axes majeurs du programme ultra contre l'œuvre de la révolution sont rendus irréalisables par le jeu parlementaire, malgré la présence des ultras au pouvoir.

Mais il y a pire : on voit ces mêmes hommes rentrer dans le jeu des partis et devenir corrupteurs pour gouverner...

Voici ce que dit Berthier sur le jeu des partis (encore une fois, Berthier est favorable au parlementarisme) :

« Comment expliquer la conduite de Monsieur de Villèle ? Il est difficile de ne pas reconnaître que dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, la conservation de son pouvoir ministériel était la première préoccupation de son esprit et l'empor-

taît souvent sur les grands intérêts de la royauté, qu'il ne croyait pas pouvoir être renversée par l'opposition de gauche. Un ennemi de la royauté l'inquiétait beaucoup moins qu'un royaliste capable ne partageant pas toutes ses idées et pouvant arriver au ministère... Là est toute l'explication de la conduite de Monsieur de Villèle, conduite qui contribua peut-être à le conserver au ministère plus longtemps, mais qui fut si funeste au principe monarchique... C'est par le même système qu'il laissa subsister les journaux libéraux ou révolutionnaires tandis qu'il absorbait tous les journaux royalistes. Qu'en résultait-il ? Le public, qui, soit à la tribune, soit dans les journaux, n'entendait guère qu'une seule voix, celle de l'extrême gauche, fut insensiblement entraîné, séduit et l'opinion fut pervertie. Quand Monsieur de Villèle est arrivé au pouvoir, l'opinion publique était-elle en grande majorité royaliste ? Oui, certainement. Quand il quitta le ministère, était-elle encore royaliste ? Non. » On voit bien ici le résultat de cette menace permanente d'un concurrent sur un ministre en place : ce jeu qui consiste à soutenir, contre vos proches, les plus éloignés de vos adversaires, afin de créer une menace qui refasse autour de vous l'union de la majorité. Mitterrand fera exactement la même chose avec l'extrême droite, et ce jeu fonctionne encore...

Sur la corruption, voici ce que dit le même auteur :

« Monsieur de Villèle, au surplus, ne connaissait guère que la partie inférieure et basse du cœur français, il avait recours à toutes les espèces d'appâts pour gagner

les députés : intérêts dans les entreprises individuelles, places, traitements, décorations, gains à la bourse, la pairie, puis en quelque sorte l'abandon de l'administration publique en échange des boules⁽¹⁾ en faveur des lois qu'il présentait... Ce sont des boules qu'il nous faut, me disait un jour Monsieur de Villèle. Ainsi ce ministre voyait toute la France dans le vote des chambres qu'il matérialisait autant que possible en mettant de côté des influences morales, en ne comptant pas quelque autre chose que les boules blanches ou noires qui étaient versées dans l'urne, de là ce système peu français et peu honorable de faire ployer les consciences par la crainte des destitutions ou l'appât des honneurs, des places, des gains de bourse et de l'argent même, distribué assure-t-on, de là les persécutions contre d'anciens amis du trône et des noms illustres par leurs talents, leur naissance ou leurs services... » Après l'abandon des axes majeurs du programme ultra, voici ceux qui avaient tout sacrifié devenus des trafiquants plus ou moins honnêtes, corrupteurs ou corrompus, marchandant leur influence pour accomplir, au pouvoir, le programme de leurs adversaires !

Bilan : c'est l'institution révolutionnaire qui l'emporte sur l'individu contre-révolutionnaire. Il s'agit, ici, d'un roi, d'un ministre et d'une assemblée largement contre-révolutionnaires, qui font œuvre révolutionnaire. On voit, en germe, toute la pourriture qui prospérera sous la Troisième république, avec nombre de scandales. Mais là, ce sont les contre-révolutionnaires qui sont les acteurs !

Circonstance n° 2 : la république des ducs, l'assemblée de 1871

En 1870, la France connaît la plus retentissante défaite de son histoire. Les Français, traumatisés, envoient au parlement une très forte majorité catholique et mo-

narchiste.

Bizarrement, cette majorité confie ses destinées à Thiers, voltairien et ambitieux, qui disait en 1848 : « Je suis un fils de la révo-

lution et je le resterai... » et, en parlant des catholiques : « il faut mettre la main de Voltaire sur ces gens-là ».

Comment Thiers arrive-t-il au

1) À cette époque, l'on votait au moyen de boules blanches et noires.

pouvoir ? Il cache évidemment son ambition d'être le premier président-fondateur de la république française. Il s'allie secrètement avec Bismarck à qui il promet l'Alsace et la Lorraine en échange de son soutien. À cette époque, un congrès européen s'était réuni à l'initiative de l'Angleterre pour déterminer les suites à donner au conflit qui venait de s'achever : l'Angleterre s'opposait à ce qu'il y eut des annexions territoriales. C'est Thiers qui va offrir à Bismarck l'Alsace et la Lorraine en échange de son soutien, qui nous coûtera plus d'un million de morts quarante ans plus tard.

Arrivé au pouvoir, Thiers se maintient comme Villèle. Il fait pression sur la majorité monarchiste et catholique en soutenant les radicaux socialistes menés par Gambetta. Il les soutient tellement bien que la majorité finit par se lasser et confie au duc de Broglie, brillant orateur, la manœuvre parlementaire qui permet de remplacer Thiers par le maréchal de Mac Mahon.

Peu importe, ici, d'établir que Thiers ait fait œuvre révolutionnaire : il était révolutionnaire et logique avec lui-même. Ce qui est beaucoup plus instructif, c'est de voir un contre-révolutionnaire comme le duc de Broglie faire avancer la révolution !

Quel est le programme du duc de Broglie ?

C'est le maintien de l'ordre moral, contre l'anarchisme révolutionnaire des radicaux socialistes :

« Il s'agissait de prévenir l'invasion de l'élément radical, et cela en dehors de toute forme de gouvernement... Voilà le programme du gouvernement : celui de réunir les forces conservatrices... Le gouvernement devait être la représentation de

toutes les forces conservatrices sur un terrain en dehors de la politique. Ainsi, il y a trois idées qui ont présidé à la formation du gouvernement. Il y a une triple condition : union des forces conservatrices sur un terrain en dehors de la politique ; réserve loyale et complète de la forme du gouvernement ; et, enfin, reconnaissance de la souveraineté complète de l'Assemblée »⁽²⁾.

« Avec l'aide de Dieu, nous continuerons ensemble l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral... »⁽³⁾.

On a ici le type même du contre-révolutionnaire convaincu que le salut réside dans le jeu parlementaire, dans l'utilisation des moyens institutionnels issus du siècle des Lumières, préfigurant ceux qui, aujourd'hui, se disent contre-révolutionnaires et ne voient d'autre action politique que celle que leur propose la révolution : la lutte électorale ! C'est cette conviction qui empêchera, entre autres, le retour d'Henri V.

Malgré tout, il faut constater que le bilan du gouvernement Broglie est assez positif. J'en veux pour preuve ces lignes de l'abbé Barbier, antilibéral farouche et assez laudateur à l'égard du travail accompli par l'assemblée dirigée par le duc de Broglie.

« Il est non moins juste de reconnaître qu'à l'égard du côté religieux de la législation, [cette assemblée] chercha à faire œuvre chrétienne, à donner à la religion, sinon la place éminente qui doit lui revenir dans la société et dans les lois, au moins des garanties de respect et de liberté »⁽⁴⁾.

« L'épanouissement des œuvres catholiques n'est tel que grâce à l'appui des chefs du nouveau gouvernement. Il facilite les

fondations ; le respect de la liberté des fonctionnaires, des officiers, leur permet d'apporter ouvertement aux œuvres catholiques de nombreux et importants concours ; il permet aux collèges chrétiens de s'élever à un degré de prospérité qu'ils n'avaient jamais connu et qui leur sera trop tôt ravi. Les grandes cérémonies de nos cathédrales prennent un remarquable éclat par la présence officielle des représentants du pouvoir, de la magistrature et de l'armée, tandis que les troupes reçoivent l'ordre de ne plus rendre les honneurs militaires aux personnages dont les obsèques n'auront pas été accompagnées de cérémonies religieuses. Le président de la république donne hautement, le premier, l'exemple de ce respect et celui des sentiments religieux ; partout, dans ses voyages, il rend hommage à Dieu dans ses temples, comme dans ses messages il invoque son nom »⁽⁵⁾.

Mais, que va-t-il se produire ? Thiers a été débarqué, mais il demeure député. Gambetta, grand orateur et manœuvrier hors pair, parcourt la France de ville en ville pour propager la bonne parole radicale-socialiste. Ces deux chefs républicains s'allient et vont chercher, à nouveau, un soutien qui s'était révélé efficace, celui de Bismarck, qui disait à son ambassadeur à Paris qu'il voulait la France « en république, et la plus rouge possible ». Bismarck fait également cause commune avec Victor-Emmanuel.

« Un accord, en quelque sorte officiel, allait intervenir entre l'Allemagne, l'Italie et les républicains français. Gambetta et ses amis ne reculèrent pas devant la plus criminelle des intrigues »⁽⁶⁾.

Comment va se manifester ce

2) *Histoire du catholicisme libéral et du catholicisme social en France*, Père Emmanuel Barbier, tome I, 2003, p. 321.

3) Op. cit., p. 549.

4) Op. cit., p. 434.

5) Op. cit., p. 551.

6) *La république des ducs*, Daniel Halévy, 1937, p. 304 et sq.

soutien ? Par le chantage à la guerre. À cette époque, les Français sont traumatisés : droite ou gauche, ils veulent par-dessus tout la paix. À chaque élection, la presse étrangère relayée par la presse républicaine en France, annonce l'imminence d'un nouveau conflit et de la mobilisation. Le résultat est immédiat : les votes en faveur des radicaux socialistes, devenus subitement pacifistes, progressent immanquablement.

Daniel Halévy, qui est, à mon avis, le meilleur historien de la Troisième république, relate ainsi cette étrange alliance des républicains avec un empereur et un roi :

« ... il fallait manœuvrer et, sans qu'il parut trop, aider les républicains. Une note, datée du 18 juin 1877, est d'une parfaite clarté : « la presse officieuse, recommandant Bismarck, devra exercer sur l'électeur français la pression la plus forte qu'il se pourra pour le persuader que, s'il donne sa voix aux conservateurs, il vote pour la guerre... ». ... Souvenons-nous de l'indication tactique donnée par Sarcey⁽⁷⁾ : « il ne faut qu'une idée bien nette, bien juste, bien claire, répandue et soufflant à travers les villages, pour établir dans les masses électorales de la campagne un courant d'opinion qui emportera toutes les résistances : avec un ministère clérical, on risque d'avoir la guerre avec l'Italie. Veux-tu, ô paysan, qu'on envoie ton fils se faire tuer ? Vous verrez ce que répondra le paysan français, si la question se pose en ces termes. » À Berlin, un puissant compère [Bismarck] va s'employer à la poser ainsi ; telle est la collusion qui s'établit entre Bismarck et les républicains. Sarcey avait raison : le peur de la guerre était un cri électoral très efficace ».⁽⁸⁾

Broglie va réagir contre des ef-

fets vicieux du jeu parlementaire. Comment va-t-il procéder ? Archétype de ces catholiques contre-révolutionnaires utilisant les institutions nées de la révolution pour la combattre, il ne peut remettre en cause le jeu parlementaire. Or, il est au pouvoir pour maintenir l'ordre moral. Il va donc essayer de trouver dans le parlementarisme un remède au parlementarisme : par la création d'une seconde chambre, le Sénat, constituée par des sénateurs élus à partir des bastions conservateurs que sont les villages. Les conseils municipaux étaient restés, jusque là, sous le contrôle direct du gouvernement, à l'écart de toute politique parlementaire et lutte des partis. Ils étaient peuplés de conservateurs. L'idée du duc de Broglie est d'introduire, dans le système parlementaire, ces conservateurs pour constituer, à l'intérieur du système, un rempart de l'ordre moral contre l'essor du radical-socialisme. Mettre dans les institutions des hommes vertueux suffira pour conserver une bonne direction aux institutions.

Il pense mettre le village conservateur au sein de la république et, par là, rendre la république conservatrice. C'est exactement l'inverse qui va se produire : il va introduire, dans un milieu préservé, une institution républicaine qui y produira, comme ailleurs, ses effets en faveur des droits de l'homme.

Gambetta, principal opposant au duc de Broglie et grande figure du radical-socialisme, se réjouit de ce qui se veut très habile et qui s'avérera catastrophique. Il analyse, ainsi, la manœuvre théoriquement contre-révolutionnaire du duc de Broglie et, en pratique, très révolutionnaire :

« Voyez-vous à quel point il faut que l'esprit de démocratie ait envahi toutes les cervelles et pénétré

jusqu'à nos adversaires les plus avérés, pour que nos législateurs aient assigné pour origine au Sénat, qu'ils voulaient établir, les trente six-mille communes de France ? Admirez, en effet, les conséquences et la portée d'une telle loi ! Voilà des communes qui, jusqu'ici, ont été tenues en tutelle, qu'on avait sévèrement exclues de la politique, dont on a fait surveiller toutes les délibérations dans le but d'empêcher la politique d'y pénétrer et d'y tout transformer ; voilà des communes qui, aujourd'hui, ne vont pas faire une élection de conseiller municipal sans s'enquérir auparavant des opinions politiques de chaque candidat, sans savoir, par avance, dans le cas où il aurait à participer à une élection de sénateur, quels seraient son vote, ses tendances, ses opinions... »⁽⁹⁾.

« Ils [les conservateurs] avaient cru, faisant ainsi, installer le village au cœur de la république. En réalité, ils avaient porté la république dans le village »⁽¹⁰⁾.

Léon XIII fera exactement la même erreur quelques années plus tard : en mettant les catholiques dans la république, il mettra la république dans l'Église, et l'immanence politique de la démocratie viendra soutenir l'immanence théologique du modernisme naissant.

Quel va être le bilan du gouvernement de l'ordre moral ? Le radical-socialisme progressera jusqu'à devenir majoritaire... Les fils de la révolution sont chez eux en république ! Tous les effets bénéfiques de l'assemblée de 1871 seront balayés dans les deux décennies qui suivront, de 1880 à 1890 : séparation des Églises et de l'État, inventaires, expulsions des ordres enseignants, expulsion des ordres religieux dans les hôpitaux, retrait des crucifix dans les lieux publics, affaire des fiches, scandales finan-

7) Francisque Sarcey, journaliste et critique dramatique français (1827-1899)

8) *La république des ducs*, Daniel Halévy, 1937, p. 304 et sq.

9) Op. cit., p. 369.

10) Ibidem.

ciers, loi sur le mariage civil, sur le divorce...

Les élus de 1871 ont été balayés par quelques années de jeu électo-

ral et parlementaire...

Circonstance n° 3 : le Bloc national et la Chambre bleue horizon

En 1919, la France élit une chambre, encore une fois, à forte majorité conservatrice (environ 80%). Paradoxalement, elle se remet aux mains d'un homme de gauche, un vieux routier de l'anticléricalisme et de la révolution : Clemenceau.⁽¹¹⁾ Celui-ci fait si bien le jeu de la gauche qu'une réaction se produit, conduite en partie grâce à Léon Daudet, réaction qui porte au pouvoir Poincaré. Cinq ans après, c'est le Cartel des gauches. La France est passée de droite à gauche encore une fois, avec un scénario identique à celui de 1871 : le chantage à la guerre. Après la guerre, les Français veulent la paix. La gauche se lance, alors, dans la pacifisme à outrance, à la suite de Briand. La même équation réapparaît : voter à droite, c'est déclarer la guerre à l'Allemagne. Pour Briand, champion du pacifisme, pour préserver la paix, il faut voter à gauche. C'est le traité de Locarno, avec, en vue, l'invasion de 1939, autre défaite historique...

L'action des catholiques à la chambre sera nulle. Léon Daudet, qui fut peut-être le député le plus actif et le plus brillant de la contre-révolution pendant cette période, dira, quelques années plus tard qu'il a perdu cinq années de sa vie au Parlement.

Au final, avec les institutions nées de la révolution, c'est la révolution qui progresse...

Charles Maurras dénoncera, dans les années trente, ce phénomène dépressif de la lutte électorale sur la contre-révolution, à

cause de son inutilité :

« Ces hommes hier si dévoués, bons sergents de la lutte électorale légale, calculent l'effort fait, le travail prodigué, l'argent dépensé et le résultat, vraiment misérable, obtenu : sur le plus grand nombre de points, quelques centaines et, au plus, quelques milliers de voix arrachées momentanément à l'adversaire. Un nombre de sièges insignifiant... Il se trouve que l'on a pu jeter de ci de là quelques petites gouttes d'eau sucrée dans une véritable rivière de vitriol. Sérieusement, qu'est-ce que tout cela ? Qu'est-ce que ce peu ? Je parle bien évidemment du nombre ; sur le plan de la force numérique... mais du point de vue de la qualité, cela est plus désespérant s'il se peut. Car là, pour avoir le nombre (hélas, un bien petit nombre), on est induit, partout, à sacrifier le programme... la volonté de grouper le plus de monde et de paraître moins réactionnaire détermine dans toute la série des « bons » candidats un état d'inhibition et de timidité... À cela on répond qu'un siège qui serait occupé par un méchant homme l'est, cette fois, par un homme de bien. Mais un homme de bien en délicatesse secrète avec ce qu'il juge bon, raisonnable, utile, nécessaire, garde-t-il un titre à son nom ?... Il semble bien que leur autorité morale ne sert qu'à accrédi- ter le mal et à introduire le pire. Ce glissement à gauche les perd, et avec eux perd tout. »

Louis Dimier énoncera également cette vérité en disant que

« lutter révolutionnairement contre la révolution, c'est encore travailler pour elle ». Lutter révolutionnairement, c'est-à-dire en utilisant les moyens mis en œuvre par et pour la révolution, les moyens de la démagogie parlementaire. Joseph de Maistre avait dit que la « contre-révolution » n'était pas une « révolution contraire, mais le contraire de la révolution » !

Mais il ya toujours de « bons sergents de la lutte électorale » !

Si vous leur rappelez l'échec de ces assemblées regroupant une immense majorité de contre-révolutionnaires produisant toujours plus de révolution, ces « bons sergents de la lutte électorale » vous diront sans doute, d'un air entendu, que les échecs ne doivent pas masquer les réussites. Car il y a des réussites ! Trois réussites sont régulièrement citées par nos contradicteurs, tant il est vrai, comme le disait Gambetta, que « l'esprit de démocratie a envahi toutes les cervelles et pénétré jusqu'à nos adversaires les plus avérés ».

Quelles sont ces réussites ?

Garcia Moreno en Équateur, Salazar au Portugal et la démocratie suisse !

Qu'en est-il de Garcia Moreno ? Effectivement élu, il agit pendant quelques années, puis meurt assassiné. Tout ce qu'il a réalisé meurt avec lui. La révolution détruit le peu qui a été réalisé. Peut-on vraiment parler de vertu politique ? La vertu est l'habitude d'un bien, un acte vertueux dans un

11) Le 29 janvier 1891, à la suite de l'interdiction de la pièce *Thermidor* de Victorien Sardou, jugée « anti-républicaine », Georges Clemenceau avait répondu à Joseph Reinach :

« J'approuve tout de la Révolution : j'approuve les Massacres de Septembre où, pour s'éclairer, la nuit venue, les travailleurs plantaient des chandelles dans les yeux des morts. J'approuve les noyades de Nantes, les mariages républicains où les vierges accouplées à des hommes, par une imagination néronienne, avant même d'être jetées dans la Loire, avaient à la fois l'angoisse de la mort et la souffrance de la pudeur outragée. J'approuve les horreurs de Lyon, où l'on attachait des enfants à la gueule des canons, et les égorgements de vieillards de quatre-vingt-dix ans et de jeunes filles à peine nubiles. Tout cela forme un bloc glorieux et je défends qu'on y touche. Je défends que, sur un théâtre qui dépend de l'État, un dramaturge illustre vienne, après plus de cent ans révolus, prononcer une parole de pitié qui serait un outrage aux mânes augustes de Robespierre et de Marat ». Cité par *La Légitimité*, Bulletin de l'Association des Amis de Guy Augé, La Croix d'Épine 61170 Saint-Agnan-sur-Sarthe, n° 62, 2011 - 1, p. 3.

océan de mal ne représente pas la vertu. Que sont les quelques années de pouvoir du président Moreno à l'échelle d'un pays ? Une goutte d'eau dans une « rivière de vitriol » ! On ne peut parler d'habitude politique avec une expérience de quelques années, aussitôt détruite. Garcia Moreno prouve plutôt la faiblesse des institutions démocratiques à produire le bien et leur capacité à engendrer le mal.

Et Salazar ? Salazar est resté plus de quarante années au pouvoir, plus que la durée d'une génération. Il a réellement marqué le Portugal. On ne peut lui reprocher d'avoir été inefficace. Mais qu'en est-il réellement ?

Voici ce que dit Adrien Loubier, dans son livre *Échec au ralliement*, au sujet de ce qui est parfois présenté comme une réussite du parlementarisme :

« Pour obéir au ralliement de Benoît XV, on fonde et on organise au Portugal un grand parti politique, le Centre catholique. Salazar y adhère et, comme il est brillant, il est élu député. Il participe alors à une séance de l'assemblée parlementaire. Je dis bien une séance, celle du 2 décembre 1921. Pas deux ! Une seule ! En sortant, il démissionne et rentre chez lui à son université de Coimbra. En une journée, il a compris cette évidence que Léon XIII n'était pas fait pour comprendre, et que son disciple Piou n'avait toujours pas comprise après quarante ans d'expérience : le parlementarisme, c'est le fondement de la révolution, de la démagogie et du désordre, comme l'autorité est le principe de l'ordre »⁽¹²⁾.

« Le 12 juin, Salazar est arrivé à Lisbonne où on lui a confié le portefeuille des finances. Au bout de cinq jours, il exige le contrôle total de ces dernières (c'est-à-

dire, les pleins pouvoirs). On les lui refuse. « À quelle heure y a-t-il un train pour Coimbra ? », demande Salazar. « Dans deux heures », répond un huissier. Salazar prit ce train ».⁽¹³⁾

Il est finalement rappelé au pouvoir, non par une élection, mais par le général Costa, suite à un coup d'État. Il obtient les pleins pouvoirs. S'il reste, c'est comme monarque, et non comme élu. Ce qu'il prouve, c'est plutôt l'inefficacité de toute action parlementaire, et la nécessité de quitter le cadre parlementaire pour agir efficacement.

Et la Suisse ?

Il est vrai que la Suisse, non seulement existe depuis plusieurs siècles, mais encore n'a jamais connu d'hommes forts, ni de monarque comme Salazar.

Elle existe en fait depuis 1291, date du serment de Grütli. C'est à ce moment une ligue de trois cantons forestiers (Uri, Schwitz, Unterwald, appelés également les « Waldstaetten »), une ligue comme il s'en constitue un peu partout en Europe à l'intérieur du Saint Empire, regroupant des communautés libres qui s'associent pour se défendre, et demandent à bénéficier de l'immédiateté impériale. La seule différence avec les autres ligues, c'est que la ligue suisse traversera les siècles. Cela étant, la démocratie directe des premiers cantons est radicalement différente de la démocratie moderne. Elle existe au sein de l'Empire dont elle reconnaît l'autorité (jusqu'en 1648, date du traité de Westphalie). La notion d'égalité lui est complètement étrangère : il y a dans ces cantons une aristocratie, une bourgeoisie, des paysans libres. Il y a également des grands féodaux, au moins dans les premiers siècles. Le régime officiel de la Suisse est d'ailleurs le patriciat, qui ne sera aboli qu'en 1848.

Gonzague de Reynold, professeur à l'université de Fribourg, rédacteur à la Gazette de Lausanne, auteur réputé qui est à la Suisse ce que Massis est à la France entre les deux guerres, met bien en relief cette différence radicale entre les institutions des premiers cantons fondateurs de la Suisse et la démocratie moderne :

« Il y aurait anachronisme aussi... à parler de démocratie à propos des grands ancêtres : c'est costumer Danton en Guillaume Tell. Pour qu'il y ait démocratie, il faut, au point de départ, individualisme et idée d'égalité. Ce sont deux conceptions parfaitement étrangères au Moyen-Âge en général, aux Waldstaetten en particulier... ».⁽¹⁴⁾

Le régime officiel de la Suisse est le patriciat, et la singularité de la Suisse réside non dans la démocratie propre aux communautés libres de paysans et villageois à l'origine du serment de Grütli, communautés comme il en existe un peu partout dans le Saint Empire, mais dans l'absence de dynastie. Alors que naissent en Europe de grandes unités politiques sous la direction de dynasties (France, Angleterre, Espagne, Savoie, Prusse...), la Suisse ne connaît pas de dynastie. Mais cette particularité est un signe et une cause de faiblesse qui l'oblige à la neutralité.

Gonzague de Reynold écrit à ce sujet :

« La neutralité n'est pas un idéal, malgré nos efforts pour lui mettre une auréole et en faire une mystique. Elle est le signe d'une faiblesse, d'un renoncement, d'une infériorité. Inutile de nous faire des illusions là-dessus »⁽¹⁵⁾.

Cette faiblesse sera un facteur de désordre qui menacera même l'existence du pays. Si, en France, la Providence nous envoie sainte Jeanne d'Arc pour nous protéger

12) *Échec au ralliement, Salazar et Benoît XV, 40 ans d'échec à la démocratie chrétienne*, Adrien Loubier, p. 61.

13) Op. cit., p. 66.

14) *Conscience de la Suisse*, Gonzague de Reynold, Éditions de la Baconnière, Neufchâtel, 1941, p. 170.

15) Op. cit., pp. 40 et 41.

des Anglais, saint Nicolas de Flue est envoyé à la Suisse pour la protéger contre les Suisses. En effet, la guerre sévit entre les cantons d'origine, ceux qui conservent des institutions politiques peu développées, avec une économie rurale et forestière et ceux, plus riches, avec des villes commerçantes, dirigées par un patriciat. Ce sont, en effet, les cantons où domine le patriciat qui sont les plus puissants, et ont tendance à supplanter et pressurer les cantons d'origine. La démocratie reste adaptée dans les cantons ruraux, avec le parti des bêtes à corne et le parti des bêtes à pied fourchu, mais dès que l'économie se développe, avec le commerce, les échanges et les exportations, le régime politique est celui du patriciat.

Cette absence de dynastie, cause de faiblesse et origine de la neutralité suisse, laissera toujours la Suisse sous l'influence de ses grands voisins : on y parle trois langues et pratique deux religions.

Gonzague de Reynold écrit à ce sujet :

« Nous sommes déterminés par l'Europe... Il est vain de vouloir échapper aux grands courants qui traversent l'Europe ».⁽¹⁶⁾

Cette influence de l'extérieur est même si importante que lorsque l'Europe bascule à la révolution entre 1789 et 1848, la Suisse suivra la même pente : le patriciat est aboli en 1848.

En fait, la particularité de la Suisse n'est pas d'avoir une démocratie telle qu'il en existe partout aujourd'hui, c'est plutôt d'être, en Europe, le pays qui a le moins évolué politiquement depuis l'empire romain. Le principe des peuples conjurés, de *cum-juratio* (avoir juré ensemble, d'être uni pour se défendre), le principe des peuples associés dans le cadre de l'*imperium*, est celui qui a produit la *pax romana* et le destin de la Suisse sera de rester un facteur de paix entre des grands

pays trop souvent en conflit. Lorsque la notion d'*imperium* disparaît peu à peu et que l'Europe se reforme en grands ensembles politiques, la Suisse demeure neutre. Le drapeau de la Suisse, même s'il a été choisi à la suite de la révolution de 1848, rappelle cette origine catholique et impériale : l'empereur Robert de Hohenstauffen avait concédé au canton de Schwitz, un des trois cantons conjurés par le serment de Grütli, le droit de porter les couleurs de l'Empire, la pourpre romaine, avec, en quartier, la croix blanche, celle que Constantin avait mise sur son labarum. C'est ce canton qui a donné son nom et son drapeau à la Suisse. La fête nationale de la Suisse est d'ailleurs le 1^{er} août, date du serment de Grütli et date de la victoire de Constantin sur Maxence grâce à laquelle l'empire romain est devenu chrétien suite à la célèbre apparition : *In Hoc Signo Vinces*. La Suisse porte encore la pourpre et la croix blanche.

Nous sommes très loin de la démocratie de Robespierre et du drapeau tricolore.

La Suisse est née de l'Empire et de la *pax romana*. Son destin providentiel a été d'être un facteur de paix dans une Europe déchirée par les luttes entre les grands pays émergeant après la disparition progressive de l'empire romain. L'absence de dynastie et d'unité politique ont rendu nécessaire cette neutralité. Elle n'a pas eu la vocation internationale qui a été celle de la monarchie Très Chrétienne, cette vocation à être le bras séculier de l'Église.

Vouloir, aujourd'hui, justifier l'utilisation en France d'institutions produites par le siècle des Lumières, sous prétexte que la Suisse aurait connu le bien commun avec ce type d'institutions, est un anachronisme complet !

C'est ignorer et l'histoire de la Suisse et l'histoire de la France.

C'est écarter les faits pour faire « du passé table rase ».

Non, pas plus la Suisse que Salazar ou Moreno ne peuvent absoudre la démocratie de 1789 de ses tares et de ses vices !

Cela ne suffira sans doute pas à convaincre les « bons sergents de la lutte électorale ».

Si vous leur rappelez que la pratique des institutions parlementaires et démocratiques a toujours produit le mal depuis qu'ils existent, que même avec une énorme majorité de contre-révolutionnaires, ces institutions ont toujours gardé le sceau de leur origine et de leur fin, celle des droits de l'homme et de la révolution, que jamais une action efficace et durable n'a pu être réalisée par ces moyens, si vous leur rappelez toutes ces vérités, ces « bons sergents de la lutte électorale » vous diront, d'un air entendu, que *la politique est l'art du possible*, que la monarchie étant impossible, elle est condamnée, que seule l'action dans le cadre des institutions parlementaires est possible, donc seule capable de procurer un bien politique.

Il y a dans ce raisonnement deux erreurs : si la majeure est bonne - *la politique est l'art du possible* -, et en ayant admis que la monarchie soit impossible, il n'en reste pas moins que cette « possibilité » de la lutte électorale a toujours été pour le mal. L'impossibilité de la monarchie ne rend pas la république vertueuse ni même apte à la vertu politique. S'il y a une possibilité des institutions républicaines, une puissance de ces institutions, c'est une puissance au service du mal, et utiliser cette puissance, c'est se mettre au service du mal.

Comme le disait Joseph de Maistre à Tocqueville, « ce n'est pas parce que le malade ne veut pas du remède que je lui administrerai le poison ». Si la France ne veut pas de la monarchie, est-ce

16) Op. cit., p. 187.

une raison pour l'empoisonner davantage en apportant à ce vice radical du parlementarisme la caution des contre-révolutionnaires ? Non, l'impossibilité de la monarchie n'enlèverait rien au vice des institutions républicaines, ni au vice de ses fruits, qui seront toujours ceux de la révolution.

Mais pourquoi dire que la monarchie est impossible ? Parce que le peuple n'en veut pas ? C'est encore une fois se placer sur le terrain de l'ennemi, celui de la souveraineté populaire, qui ne correspond à aucune réalité. Depuis deux cents ans, il y a eu de nombreux changements de régime : aucun n'a été dû à un processus parlementaire ni à la volonté populaire ! Ce ne sont ni la volonté populaire, ni le jeu parlementaire qui rendent possibles ou impossibles les changements de régime !

Cicéron disait que l'homme politique doit savoir utiliser le « *junctura rerum* » pour agir. On pourrait traduire par *concoures de circonstances*. Mais la traduction est trop faible. Le *joint des choses* est plus précis. S'il y a bien des éléments qui dépassent la volonté humaine dans un *concoures de circonstances*, c'est à l'homme, néanmoins, de trouver ce *joint* et d'y insérer son action. Le « *junctura rerum* » n'ignore pas le *concoures de circonstances*, mais rappelle la nécessité du travail de l'homme, de son intelligence. Ceux qui ont pris le pouvoir depuis Bonaparte jusqu'à Gambetta ont bien su utiliser ce *joint des choses*. Il faut d'abord commencer par ne pas croire aux vertus de la démocratie !

« Rien n'est moins consensuel que la sagesse, il n'y a que l'autorité qui l'impose. Le consensus produit par l'institution n'est donc pas dans la décision de chacun, mais dans le bénéfice que tous retirent de son existence ».⁽¹⁷⁾

Étonnante situation de ceux qui affirment vouloir ramener la société vers le règne social de N.-S.-J.-C., et qui commencent par se mettre dans les voies de la révolution, qui commencent par suivre ceux qu'ils prétendent diriger !

Il est toujours possible d'ignorer ces « *bonnes assemblées* » menant à des désastres, de tronquer l'histoire de la Suisse ou celle de Salazar, mais écarter les faits, n'est-ce pas le point de départ de la révolution ?

« *Du passé faisons table rase* », écrivait Jean-Jacques Rousseau. C'est ce que font les « *bons sergents de la lutte électorale* », lorsqu'ils ignorent l'histoire et les faits. Pour quel objectif ? Pour justifier une participation aux moyens politiques de la révolution, une participation au jeu du parlementarisme.

Ils prennent donc le point de départ de la révolution - écartons les faits -, ils prennent son chemin, ses moyens d'action, c'est-à-dire ses institutions. Pourquoi s'étonnent-ils alors d'arriver au même endroit, au même but, c'est-à-dire au progrès de la philosophie des Lumières ?

Non, il n'y a aucun espoir ! Il faut désespérer, désespérer de la « *bonne république* » ! Mais ce désespoir nécessaire doit avoir pour corollaire un immense espoir dans la restauration des institutions Très Chrétiennes. Il est vrai que cela est difficile, parce que nous sommes des êtres sociaux et qu'il n'est pas naturel de penser contre ceux qui nous entourent.

Gonzague de Reynold constatait :

« *Il y a un autre héroïsme que celui de la mort : l'héroïsme, plus difficile et rare, de l'intelligence. Cet héroïsme-là ne se cultive ni dans les parlements ni dans les conseils. S'il avait velléité d'y croître, on l'étoufferait dans l'ur-*

ne électorale. Le problème qui se pose est donc un problème d'intelligence et d'intelligence politique... Ceux qui n'ont pas d'idées... seront nécessairement victimes d'idées fausses ».⁽¹⁸⁾

En 1796, Joseph de Maistre mettait déjà en garde contre ces idées fausses :

« *Sachez être royalistes, autrefois c'était un instinct, aujourd'hui ce doit être une science* ».

Mais la science exige le travail, l'effort, la peine. C'est dans la mesure où nous saurons les surmonter que nous pourrons agir, là où nous sommes compétents, là où la Providence nous a placés.

Paul del Perugia le constatait :

« *La victoire du matérialisme n'est pas que nous vivions dans un athéisme pratique, mais que les points d'appui que la Grâce trouvait dans notre nature aient été ruinés* ».⁽¹⁹⁾

Si nous voulons vaincre le matérialisme politique et restaurer ce magnifique point d'appui de la Grâce qu'était la monarchie Très Chrétienne, il faut lutter. La seule cause désespérée est celle de la « *bonne république* » !

Ceux qui douteraient de l'opportunité du combat ou des chances de réussite, peuvent méditer ces paroles que sainte Jeanne d'Arc adressait à ceux qui, déjà, doutaient de la légitimité :

« *Les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire* ».

Batailleront : ce n'est pas du passé, c'est du futur !

Ce n'est pas un conseil, c'est un ordre !

Gédéon



17) *La droite piégée*, Yves-Marie Adeline, Ad usum, 1996, p. 82.

18) *Conscience de la Suisse*, Gonzague de Reynold, Éditions de la Baconnière, Neuchâtel, 1941, pp. 53 et 259.

19) *Céline*, Paul del Perugia, NEL, 1987, p. 15.

Château de Cadillac, avortement et totalitarisme !

Le château de Cadillac-sur-Garonne est une grandiose résidence Renaissance, construite par la famille des ducs d'Épernon. Avant d'être ouvert à la visite depuis quelques années, le château, propriété de l'État, était une prison pour femmes, ce qui explique son ameublement quasi inexistant et une dégradation prononcée du décor intérieur.

Aujourd'hui, les conservateurs affectent le premier étage du corps principal à l'historique carcéral des bâtiments et des pensionnaires qui les occupaient en totalité.

Un château-prison pour, entre autres, les femmes qui avortent.

Quelques peines et motifs de condamnation se trouvent précisés sur les registres d'écrou exposés ou sur des notices guidant le visiteur, et c'est là qu'est la surprise : **en 1900, une femme qui se faisait avorter était jugée et condamnée à des peines pouvant aller jusqu'à plusieurs années de prison ferme !**

La prison est dans un château, mais pour les pauvres femmes, ce n'est pas la vie de château : il ne leur reste rien du faste et du confort primitifs de l'édifice. En 1900, les conditions de vie y sont épouvantables (hygiène, nourriture, travail forcé...) et ce, d'autant plus que la République, représentée uniquement par un directeur,

concédaient la gestion des pensionnaires à un entrepreneur, que l'attrait du bénéfice conduisait à faire travailler ces femmes le plus possible en leur donnant à manger le moins possible ! De nombreuses détenues décédaient en prison avant d'avoir fini leur temps de peine.

Un contraste révoltant avec l'époque contemporaine !

En 1900, la loi républicaine place en prison une femme coupable d'avortement, et qu'importent les éventuelles circonstances atténuantes. Cette femme a peut-être commis ce crime parce que, victime elle-même, elle craint la honte, vit déjà dans la misère et ne sait pas comment elle pourra nourrir un enfant qu'elle n'a pas désiré... La religion n'est probablement plus là pour lui porter secours : la

République ferme les couvents et fait la guerre aux curés. Peu importe ! La pauvre ira expier son forfait en prison !

En 2011, la loi de la même République française rembourse le même acte à celle qui le commet, est-elle riche, cultivée, entourée d'une famille aisée...

Le décalage est flagrant, l'injustice est abominable. C'est toute la justice et la crédibilité de la loi et

de la République qui semblent en jeu. Pourtant, la République se dit « une et indivisible » et ne lésine pas sur les moyens pour élaborer ses lois : Sénat, Chambre des députés, commissions, experts... Elle ne manque pas de tribunaux pour rendre la justice, de policiers et de prisons pour veiller à l'application d'une loi que nul n'est censé ignorer.

Comment peut-on justifier une telle contradiction de la loi sur un siècle ?

Placés devant ce fait, 90% de nos contemporains admettent qu'il y a contradiction, mais ne remettent pas en cause leur dévotion pour la modernité et la démocratie. Pour eux, cette évolution est positive. Assez ignorants en matières morale, historique et religieuse, gavés par la télévision et les médias, ils sont persuadés que les lois et les Français en 1900 étaient arriérés, sous-développés, tandis qu'aujourd'hui les lois ont fait un grand progrès dans le sens de la « liberté ». Ils reproduisent, à leur niveau, l'état d'esprit de l'infime minorité qui possède les médias et fait les lois.

Cette minorité agissante se moque bien de la contradiction. Elle sait l'utiliser et la susciter, dans le temps et dans l'espace, pour avancer vers son objectif. À tous les niveaux - politique, moral, religieux, diplomatique, militaire, écologique... -, l'histoire des deux derniers siècles est faite de contradictions et de paradoxes. Cela est si vrai, que la franc-maçonnerie et d'autres sociétés de pensée, ont symbolisé cette contradiction, qu'elles appellent la fusion des contraires, par leurs devises, comme « *ordo ab chao* » ou « *solve et coagula* » ou encore par des symboles comme le serpent qui se

mort la queue. Ce n'est pas pour rien que ce serpent qui se mord la queue figure sur le frontispice de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 !

Il ne faut donc pas s'étonner des variations de la loi depuis 1900 !

Les discussions, débats et autres dialogues sur la bioéthique, l'euthanasie ou la théorie du genre nous promettent un avenir sombre. Quelques lois limitent encore ces abominations, mais que valent-elles de plus que celle qui en 1900 sanctionnait l'avortement ?

Une connaissance, même élémentaire, de l'idéologie des minorités qui nous gouvernent montre

bien, qu'à travers d'apparentes contradictions, cette évolution correspond à leur objectif.

Objectif et idéologie des minorités gouvernantes.

Pour résumer l'objectif de ces minorités qui s'appellent - ou plutôt se prénomment - franc-maçonnerie, Trilatérale..., nous pouvons dire qu'elles souhaitent la libéralisation totale de l'individu (par rapport à toute référence supérieure) et sa fusion dans un ordre mondial. Nous retrouvons là des thèmes typiquement gnostiques. Pour y parvenir, aucune contradiction ne les dérange, car elles ne reconnaissent ni de vérité intangible ni de nature immuable, aucune autorité, aucune loi, aucun

Dieu⁽¹⁾ au-dessus de l'homme souverain.

Le seul critère de jugement qu'elles reconnaissent se résume à la libéralisation des individus. Tout ce qui rapproche l'homme de la liberté totale est bon. Tout ce qui n'est pas le fruit de sa seule liberté mais qui s'impose à lui du dehors est mauvais. Sans aucune référence autre que sa liberté, l'homme décide du bien et du mal au gré de ses passions.

D'aucuns vont alors se demander pourquoi les états modernes

sont aussi contraignants pour les individus. Encore une fois, la contradiction n'est qu'apparente. Pour les sociétés de pensée, l'État et la loi sont l'expression de la volonté générale : l'État est la somme et la garantie de toutes les libertés individuelles.

Tout cela est une erreur bien sûr, mais il faut malheureusement la prendre au sérieux car c'est elle qui nous gouverne. Sans aucune limite, la démocratie moderne est aussi totalitaire et dangereuse qu'Hitler et Staline.⁽²⁾

Rien n'arrête le totalitarisme...

Aujourd'hui, la loi interdit l'euthanasie et limite l'eugénisme. Ils sont encore qualifiés de crimes, de meurtres... Demain la loi les autorisera : un simple article aura transformé le crime en bonne action remboursée par la Sécurité sociale. En effet, de tels actes ne sont crimes ou bonnes actions que par rapport à la loi, elle-même fondée sur la seule volonté générale, qui ne connaît aucune limite.

Après-demain, ces actes ne seront-ils pas obligatoires ? Ou plutôt, l'obligation ne sera sans doute pas nécessaire, car, avec l'orchestration de grands faux principes

par les médias, l'État totalitaire dispose de moyens de suggestion et d'action sur les mentalités bien plus efficaces que la contrainte physique. Telle famille catholique, très pratiquante il y a plusieurs générations **malgré les persécutions**,⁽³⁾ voit ses petits-enfants, nos contemporains, vivre en concubinage, se vautrer dans les pires excès sans s'en rendre compte : contraception, avortement... La République maçonnique, « une et indivisible » (dans le mal), n'a rien laissé à cette famille qui cherchait la vérité, la beauté, Dieu. Par l'enseignement, les mé-

dias..., la République a ravalé les petits-enfants de cette famille au niveau de la bête. C'est son métier !

Si nous ne voulons pas subir la même évolution dans nos familles, suivons le conseil de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « *veillez et priez afin de ne pas entrer en tentation* ». Notons que Notre-Seigneur n'a pas dit « *priez* », mais bien « *veillez et priez* ». La prière ne suffit pas, il faut aussi veiller, c'est-à-dire étudier, lire, se former doctrinalement...

Coetdro

1) NDLR : le *Grand Architecte de l'Univers*, auquel d'aucuns se réfèrent, ne doit pas faire illusion ! Il ne correspond en rien au Dieu créateur reconnu non seulement par le christianisme mais également par des religions pourtant très éloignées du christianisme !

2) NDLR : dont les idéologies procédaient, par ailleurs, de la même erreur...

3) Ne faudrait-il pas plutôt dire « grâce aux persécutions » ? Le sang des martyrs est semence de chrétiens ! Depuis deux siècles, nous subissons, bien souvent, une persécution sans martyrs. Cela ne concourt-il pas à notre défaite ? Rappelons-nous une des consignes de la Haute Vente au début du XIX^{ème} siècle : « *Le sang des martyrs est semence de chrétiens, il est décidé dans nos conseils que nous ne voulons plus de catholiques : ne faisons plus de martyrs* » !

Annonce

Un lecteur souhaite acquérir une copie de la statue « Le Vendéen » réalisée par Maxime Real del Sartre. Merci d'adresser une offre au journal qui transmettra.

Maurice et Charles Maignen

Contre-révolution et monde ouvrier

Nous reproduisons, ici, le texte de la seconde partie de la conférence donnée par le Père Mac Auliffe de la Communauté des Oblats de St-Vincent de Paul, lors de la « galette des rois » organisée, le 23 janvier 2011, par le cercle Paul Barillon (Anjou). Nous remercions vivement le Père Mac Auliffe qui a bien voulu nous donner l'autorisation de la publier. La première partie de cette conférence a fait l'objet d'une publication dans le numéro 126 (janvier-février-mars 2011) de *La Gazette Royale*.

I. Le Père Charles Maignen

Formation

Charles Maignen, neveu de Maurice Maignen, naît à Paris en 1858 et aura un frère prénommé Maurice. Son père, professeur de lettres à l'Institut catholique de Paris, se charge de ses études. Il a donc la grande faveur d'une éducation complète et parfaitement une, au sein même de sa famille. Ses examens passés, Charles suit les cours à l'Institut catholique. Son oncle, Maurice, l'amène à se dévouer au patronage Notre-Dame de Nazareth, rue Stanislas, comme confrère. C'est là qu'il découvre sa vocation.

Il entre dans la congrégation à 20 ans, en 1878. Un an après, le supérieur, le P. Louis Lantiez, l'envoie, avec plusieurs de ses confrères, en formation au Séminaire français de Rome, alors dirigé par le Père Eschbach dont il acquiert la haute confiance. Il y passe six ans, les cours de philosophie et de théologie étant suivis à l'Université grégorienne. Il se forme au thomisme - Léon XIII vient de donner à la doctrine de saint Thomas d'Aquin un nouvel élan - et obtient son doctorat en théologie. Il retire de ces années de formation tout à la fois l'amour de l'Église et de la papauté, le refus du catholicisme libéral, et une véritable passion pour la vérité catholique en son intégrité.

Au Séminaire français, l'abbé Maignen organise et préside la « Conférence des œuvres », en relation avec l'œuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers, destinée à sensibiliser les séminaristes à la question ouvrière : l'esprit en est inspiré par Maurice Maignen.

Ordonné prêtre en 1884, il rentre en France en 1885 et est nommé au Cercle Montparnasse où il retrouve son oncle. À la mort de ce dernier, en 1890, il lui succède comme directeur du Cercle.

À la fondation, par Félix de Roquefeuil, de l'ACJF - Association Catholique de la Jeunesse Française -, laquelle se donne pour but de « restaurer l'ordre social chrétien », Charles Maignen est le premier aumônier, quelques années seulement, avant d'être remplacé par les jésuites. Il y préside la commission des Études et, à

ce titre, rédige, pour A. de Mun, un *Mémoire au Pape*, qui servira à préparer *Rerum Novarum*. En 1892, il donne sa démission en raison de son opposition au Ralliement demandé par Léon XIII (*Inter sollicitudines*, 16 février 1892) et accepté par Albert de Mun.

« La souveraineté du peuple est une hérésie »

Il va alors se faire connaître par la publication de l'opuscule *La souveraineté du peuple est une hérésie*. C'est une réponse au P. Élisée-Vincent Maumus op, qui avait publié *La République et la politique de l'Église*, où il expliquait la compatibilité de l'Église et de la république.

La souveraineté du peuple est une hérésie est l'ouvrage qui fait véritablement connaître et qui résume le mieux la pensée que Charles Maignen défendra toute sa vie : il y a incompatibilité entre l'Église et la Révolution.

« *Ce qui divise la France en deux camps, ce n'est pas la forme du gouvernement, c'est le principe de l'autorité. Nous sommes en présence de deux doctrines : celle de l'Église - « Tout pouvoir vient de Dieu » -, et celle de la Révolution - « Tout pouvoir vient du peuple ». Tout n'est donc pas dit quand on s'est proclamé républicain ou monarchiste : mieux vaudrait dire si l'on est partisan ou adversaire de la souveraineté du peuple. Le dogme révolutionnaire de la souveraineté du peuple, voilà l'ennemi ! Tant que cette erreur dominera les esprits, il n'y aura pas, dans le monde, un seul gouvernement qui puisse rester chrétien ! »*

Alors que l'Église enseigne que l'autorité vient de Dieu et que César doit rendre à Dieu ce qui est à Dieu, la doctrine révolutionnaire prétend que l'autorité ne vient que du peuple.

« *Il est souverain par nature, par essence, il ne peut pas ne pas l'être. Pourquoi ? Parce que chaque homme, chacun des millions d'individus est à lui-même son souverain⁽¹⁾ : sa volonté est à elle-même sa propre loi. Il n'y a pas, en dehors d'elle, une seule puissance qui ait le droit de lui imposer des lois, des limites, une bar-*

1) Xavier Martin a montré, dans son œuvre, que l'idéologie des Lumières conduit, en réalité, à un déterminisme complet qui réduit l'homme à rien, en lui ôtant notamment toute vraie liberté. Cf. *La Nef*, janvier 2011, article de Joël Hautebert « L'homme réduit à rien », pp. 28 et 29.

rière, un frein (...). Il n'y a plus de loi morale imposée par la nature, il n'y a plus de loi divine révélée par Dieu. Il n'y a plus de Dieu dans la société humaine, elle est sécularisée, laïcisée. Voilà pourquoi il n'est parlé que des droits de l'homme et non de ses devoirs. Ainsi la loi est uniquement « l'expression de la volonté générale », de la volonté humaine et non de la volonté de Dieu. « La source de toute autorité réside essentiellement dans la nation » et non dans Celui qui juge les nations, parce que le peuple, c'est-à-dire l'homme, a pris la place du Créateur ; il est libre, il est souverain, il est Dieu. ».⁽²⁾

L'opuscule rencontre un grand succès, et désormais deux camps s'opposent, chacun ayant son ouvrage de référence, *La République et la politique de l'Église* face à *La souveraineté du peuple est une hérésie*.

En octobre 1891 et février 1894, se réunit, à l'initiative de Charles Maignen, un petit groupe de religieux et de laïcs poursuivant le même but : la défense du catholicisme dans son intégralité, en ayant pour base la diffusion du Syllabus. C'est l'association Notre-Dame de Nazareth.

Le 26 juillet 1892, Charles Maignen y donne lecture d'un « travail qui touche à l'intervention politique de Léon XIII dans les affaires de France, et dont les conclusions sont de nature à clamer les inquiétudes des catholiques français qui refusent, pour un motif de conscience, d'adhérer à un gouvernement persécuteur de l'Église... Nous croyons pouvoir conclure qu'en prescrivant aux catholiques de France d'accepter la République, dans les conditions et les termes où il l'a prescrit, Léon XIII n'a pas agi en vertu du pouvoir spirituel que le Souverain Pontife peut exercer indirectement dans l'ordre temporel, et que, par conséquent, ses enseignements, ses conseils ou même ses ordres, n'obligent pas en conscience les catholiques français ». « Il ne nous est donc pas permis d'accepter sans arrière-pensée la République française et d'user envers les ennemis de l'Église des ménagements que l'on veut nous imposer. Nous ne pourrions le faire sans charger nos consciences d'un crime dont Dieu nous punirait ».

En août 1894 - année où le P. Maignen met en valeur Jeanne d'Arc le 22 janvier - le P. Alfred Leclerc, prévenant les ordres de l'archevêque de Paris, retire au P. Maignen la direction du Cercle Montparnasse, à cause d'une lettre, indûment publiée par Édouard Drumont, dans laquelle le Père reprochait à Albert de Mun son ralliement : « Le de Mun que nous aimions, celui qui fut nôtre, c'est le de Mun intransigeant et contre-révolutionnaire. Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier, et nous avons quelque mérite et quelque peine à rester tels. Nous sommes de ceux qui n'ont pas

le droit d'oublier ce qu'ils doivent à A. de Mun. Mais nous ne pouvons pas oublier non plus qu'il ne devait pas descendre là où il est tombé ».

Les combats doctrinaux

Peu de temps après, la tempête apaisée, le P. Maignen est envoyé aux Orphelins-Apprentis d'Auteuil, aider le P. Daniel Fontaine à l'édition de *La France illustrée*. Puis, il est nommé à la Maison générale, auprès du P. Leclerc sur lequel il prend une influence croissante. Tout en étant aumônier des Sœurs de l'Assistance maternelle, il développe pendant une bonne dizaine d'années une intense activité doctrinale qui lui a fait une place de choix parmi les défenseurs de la sainte Église. Il collabore à *La Vérité*, où son nom de plume, Charles de Sainte-Marie, devient en 1897, Charles Martel ! Il est sur tous les fronts où la foi est menacée par le libéralisme, fruit de la Révolution.

Celui de l'**américanisme**, premier reflet du modernisme, en 1898, avec le livre *Le Père Hecker est-il un saint ?*. Léon XIII lui en saura gré, qui en a lu les épreuves, et condamnera, en 1899, ce néo-pélagianisme. Le Pape se plaisait à demander au P. Leclerc « si le P. Maignen était content de son encyclique ».

Celui du **démocratisme**, avec le publication, en 1901, de *Nationalisme, Catholicisme, Révolution*.

Celui du **modernisme** - cette hérésie totale, comme l'appelait le cardinal Billot -, avec la publication, en 1902, de *Nouveau Catholicisme et Nouveau Clergé* (mise en livre de conférences données aux scolastiques sur l'état de l'Église en France) et de nombreux articles, en 1903, dans *La Vérité française*, démasquant Loisy et répondant à ses ouvrages *L'Évangile et l'Église* (1902) et *Autour d'un petit livre* (1903).⁽³⁾

En 1904, le P. Maignen est à Rome, Procureur général de sa congrégation et Supérieur du scolasticat. En 1907, commence pour la congrégation et pour le P. Maignen « le temps de bien grandes difficultés ». C'est que l'élection du P. Émile Anizan à la tête de la congrégation signifie le triomphe des modernes sur la tradition.

Le P. Maignen est aussitôt envoyé à Tournai, où la Maison-mère s'est transportée depuis les lois de 1903 et où il travaille sur les lettres du P. Le Prévost.

Il continue le combat contre le modernisme, notamment en collaborant à *La Sapinière*, créée par Mgr Benigni vers 1909 - sous le pseudonyme de Vincent Després.

En outre, il agit à l'intérieur de la congrégation pour maintenir la ligne définie par les fondateurs, dont son oncle fait partie.

Le cardinal Vivès y Tuto disait en 1907 : « Ne crai-

2) On retrouve une analyse semblable chez Claude Polin : « le principe même du régime démocratique est celui de la souveraineté du peuple ». « Dire qu'une collectivité politique tend par nature à être indépendante (souveraine) est une chose. Dire, comme on le fait depuis 1789, que le peuple est souverain, en est une autre... ». *La démocratie toujours recommencée*, Catholica hiver 2011, pp. 38 et 39.

3) *La crise moderniste*, Émile Poulat, Castermann, 1962, pp. 129-135 et 197-206.

gnez pas pour votre Institut. Vous avez un paratonnerre. Le P. Maignen a rendu un des plus grands services à l'Église. C'est lui qui a démasqué le modernisme. Il a eu le courage de dénoncer l'américanisme. Puis il dévoila Loisy et nous montra les ravages de la grande hérésie ».

En 1914, à la suite d'une visite apostolique faite par le P. Saubat, le pape saint Pie X remplace toute l'autorité générale de la congrégation. Le P. Maignen retrouve ses charges de Recteur du scolasticat et de Procureur général. De 1914 à 1937, il sera à Rome formant des générations de religieux de St-Vincent de Paul dans le souci de l'orthodoxie doctrinale et de la fidélité à toute l'ampleur de l'apostolat de la congrégation. En 1917, Benoît XV le nomme qualificateur du Saint-Office.

Son activité littéraire va alors s'exercer dans deux domaines : sa congrégation, par les nombreuses biographies qu'il publie - P. Jean Léon Le Prévost, P. Henri Hello, P. Henri Planchat, Fr. Clément Myionnet, Fr. Maurice Maignen, Fr. Jean-Marie Tourniquet - ; la doctrine sociale de l'Église, avec les deux ouvrages, *Notions pour servir à l'étude de l'économie politique et de la sociologie*, et *La doctrine sociale de l'Église*.

Le P. Charles Maignen meurt au Giglio, à Magliano Sabina, le 3 octobre 1937, après avoir reçu les derniers sacrements des mains du P. Henri Jeoffroid, dans la chambre où, trente ans plus tôt, il avait assisté le P. Leclerc à ses derniers moments. « *Fidem servavi* », pouvait-il dire avec saint Paul.

C'est une grande perte pour son Institut : il était le meilleur connaisseur de la vocation et de l'esprit de la congrégation, ayant été le confident de son oncle et du P. Leclerc, ayant lu et analysé toutes les lettres et les papiers des fondateurs, ayant écrit leurs biographies.

« Du haut du ciel, il nous guidera et fera de nous des prêtres de doctrine, des prêtres de prière, des prêtres pleins de zèle pour la maison de Dieu et pour le retour à Dieu du pauvre peuple égaré », écrivait le P. Jeoffroid. « Il s'est imposé par sa puissance intellectuelle et sa doctrine d'une clarté toute française. Il fut toujours très romain, fidèle à la philosophie et à la théologie traditionnelle. Sa culture générale était fort étendue et soigneusement entretenue ».

Conclusion

Maurice et Charles Maignen sont habités par la Foi qui explique leur zèle : amener à Dieu les âmes rachetées par le sang du Christ. Ce sont des veilleurs, des pasteurs, attentifs à donner une vraie et bonne nourriture à leurs brebis, soucieux d'éloigner le poison. Ils ont perçu la malignité des principes de la Révolution française. Ils ont empêché ces principes d'altérer la splendeur de la vérité catholique, car ils aimaient trop ceux vers qui Dieu les envoyait, pour leur donner une nourriture frelatée. Leur esprit est passé dans le Directoire des Œuvres des Frères de Saint-Vincent de Paul, qui déclare en son numéro 27 : « *En résumé, nos œuvres, par leurs méthodes, par l'esprit qui les anime, les doctrines qu'elles enseignent, tendent directement à ruiner les principes révolutionnaires.*⁽⁴⁾ Elles apprennent non la liberté, mais l'autorité, non l'égalité, mais la hiérarchie. Elles proclament les droits imprescriptibles de Dieu, fondements de tous les devoirs et de tous les droits, et la nécessité pour les individus, les familles et les sociétés de se soumettre à Lui et de Lui rendre hommage ».

P. Victor Mac Auliffe, ob. de St-Vincent de Paul

4) Le 3 mars 1931, le P. Billot sj envoya au cardinal Pacelli une supplique pour obtenir à la congrégation des Frères de St-Vincent de Paul un cardinal protecteur (le cardinal Billot avait rempli cette charge). En voici deux passages : « *L'œuvre des patronages et des cercles catholiques d'ouvriers a pour but de sauver le peuple ouvrier en l'arrachant à ses exploiters, les révolutionnaires et les démagogues, pour le ramener à Jésus-Christ, son Sauveur et son Dieu* » ; « *La congrégation des FF. de St-Vincent de Paul est tout ce qu'il y a de plus opposée au modernisme tant théologique que social, comme aussi tout ce qu'il y a de plus fidèle aux directives du Saint-Siège en général et de l'encyclique Rerum Novarum en particulier* ».

« La sortie du nucléaire s'impose ! »

« *La sortie du nucléaire s'impose !* », c'est l'une des conclusions formulées par Madame Eva Joly lors de la clôture des journées d'été d'Europe Écologie-Les Verts, le 20 août 2011 à Clermont-Ferrand.

Claude Allègre avait répondu par avance à l'ancien juge d'instruction : « *On ignore ce que savent exactement Nicolas Hulot, Eva Joly ou l'ineffable José Bové (sans doute pas grand-chose), mais ils sont contre, contre tout ! Quant aux politiques de tout poil qui ont adopté comme devise celle de Ledru-Rollin : « Je suis leur chef, donc je les suis ! », eh bien, en effet, ils suivent à l'unisson. Comme les moutons de Panurge, ils suivent bêtement les bergers écologistes qui les mèneront à coup sûr au lieu même où finirent les célèbres moutons : dans le précipice ! L'écologie de la décroissance, c'est l'Europe du déclin !* »⁽¹⁾

Près de deux ans auparavant, il avait dit ce qu'il pensait du rival malheureux de Madame Joly : « *Nicolas Hulot est un imbécile, vous pouvez l'écrire. C'est une honte qu'il soit devenu le gourou de l'écologie. Il envoie les gens*

1) *Le Point*, jeudi 21 avril 2011, pp. 63,64,65.

rouler à vélo et lui fait ses affaire en hélicoptère ».⁽²⁾

L'ancien ministre de l'Éducation nationale de M. Jospin n'apparaît pas généralement comme étant des nôtres ! Et pourtant... À Dominique de Montvalon qui lui demande s'il est partisan d'un référendum sur le nucléaire en France, il répond : « *Pas plus que je ne suis partisan de faire voter les gens sur la véracité d'un théorème de mathématiques !... La démocratie n'a jamais remplacé la connaissance et le savoir. Prétendre le contraire, c'est de la démagogie...* ».⁽³⁾

Géochimiste, membre de l'Académie des sciences française et de la *National Academy of Sciences* (académie des sciences américaine), M. Allègre a récemment publié un ouvrage de quelques cent soixante pages, intitulé *Faut-il avoir peur du nucléaire ?*, présenté sous la forme d'un dialogue avec le journaliste Dominique de Montvalon et destiné, selon l'auteur à « *informer le public aussi objectivement que possible, de manière à bien poser le problème, donc à permettre à chacun de se faire une opinion fondée sur la raison* ».⁽⁴⁾

Et notre auteur de commencer par une affirmation qu'il applique au nucléaire, bien sûr, mais qui, à notre sens, est beaucoup plus générale : « *On ne peut ni comprendre ni encore moins juger ou même se faire une simple opinion sur le nucléaire si l'on ne sait rien, si l'on ne sait pas d'où il vient, si l'on n'en connaît pas les péripéties et l'histoire* ».⁽⁵⁾ Que de salive serait épargnée, que de papier serait économisé si une telle affirmation était méditée préalablement à tout discours, conférence ou écriture : « *On ne peut ni comprendre ni encore moins juger ou même se faire une simple opinion dans un quelconque domaine si l'on ne sait rien quant à ce domaine et son histoire* » ! Mais, comme disait Gambetta, l'esprit de démocratie a envahi toutes les cervelles, y compris celles de ceux qui se prétendent ses adversaires... Et c'est ainsi que tel qui, ne connaissant pas le solfège, refuserait de donner un concert de violoncelle, est, cependant, prêt à intervenir, par la parole ou par la plume, sur des sujets qui lui sont tout aussi étrangers... Et c'est ainsi que, dans nos bibliothèques, s'empilent quantité d'ouvrages ineptes dont la valeur est inférieure à celle de la bouillie de chiffons dont ils sont issus... Et, c'est ainsi - modernité exige - que nos boîtes à courriels sont encombrées des réflexions d'individus qui ont, enfin, *découvert* la véritable médecine, les lois réelles de la création et du cosmos, le « moteur à eau » ou le mouvement perpétuel... Ce serait un moindre mal si la motivation de ces charlatans n'était que financière !

Mais revenons à notre sujet.

Claude Allègre trace, à grands traits, l'histoire de l'énergie nucléaire depuis ses balbutiements à l'extrême fin du XIX^{ème} siècle. Il n'est pas question de la répéter ici.

Retenons simplement une leçon d'humilité valable dans tous les domaines : « *En ce début du XX^{ème} siècle où Becquerel et les Curie découvraient la radioactivité, le plus grand chimiste de l'époque, Marcellin Berthelot, président de l'Académie des sciences, ancien ministre de l'Éducation nationale, ne croyait pas aux atomes !* »⁽⁶⁾

Notre auteur insiste, avec raison, sur l'amalgame, souvent volontairement entretenu, entre le nucléaire civil et le nucléaire militaire. Quoiqu'en disent les spécialistes du café du commerce, une centrale nucléaire ne se transformera jamais en bombe nucléaire !

Et les mises au point indispensables de fuser !

« *Tchernobyl était une centrale vétuste, dont les mécanismes de sécurité étaient rustiques, et dénoncés comme dangereux depuis des années par les autorités internationales de sûreté nucléaire... Et la catastrophe est due à une série d'erreurs humaines inadmissibles* ».⁽⁷⁾

« *La tragédie*⁽⁸⁾ [celle de Fukushima, au Japon], *c'est d'abord un énorme tremblement de terre, qui a déclenché un tsunami ravageur, lequel a ravagé villes et villages et tué des milliers de personnes, et qui a endommagé des centrales nucléaires. Le goût du sensationnel n'autorise pas à massacrer la langue française ! Je refuse de vivre sous la direction du superlatif sémantique ! Au Japon, il y a eu des accidents de fonctionnement dans plusieurs centrales nucléaires, provoqués par un violent tsunami. Jusqu'ici, il n'y a pas eu une catastrophe nucléaire. Laissez-moi vous donner deux mesures - complémentaires - de l'horreur. La combinaison séisme-tsunami aura tué sans doute plus de 30 000 personnes. À ce jour, l'accident nucléaire n'a contaminé, si l'on peut dire, « que » quelques dizaines de techniciens... Sur le plan matériel, le séisme a fait des dégâts qu'on peut estimer à plusieurs centaines de milliards d'euros. Or, pour reconstruire des centrales neuves avec la même puissance électrique, il faudra environ dix milliards ».*

La réaction des médias ?

2) *Nice-Matin*, dimanche 27 septembre 2009, interview donnée par Claude Allègre.

3) *Faut-il avoir peur du nucléaire ?*, Claude Allègre, Plon, avril 2011, p. 24.

4) Ibidem.

5) Op. cit., p. 25.

6) Op. cit., p. 36.

7) Op. cit., p. 17.

8) Op. cit., pp. 5, 16 et 17

« J'ai été scandalisé. D'abord (là aussi il faut hiérarchiser) par l'attitude des écologistes qui ont immédiatement relancé le débat sur le nucléaire sans un mot de compassion pour le Japon et les Japonais. Nicolas Hulot, Cécile Duflot, Eva Joly ou Corinne Lepage se sont tous distingués par cette démarche politicienne sans un mot de compassion pour les victimes du désastre sismique ! Ensuite, parce que les médias, et en particulier les deux principales chaînes de télévision, ont parlé beaucoup plus de la catastrophe nucléaire que du désastre humanitaire créé par le tsunami. Dans un monde où l'on est submergé par des torrents d'information, la première qualité d'une chaîne est de trier cette information, et de la hiérarchiser... Or, l'information a été axée sur le danger nucléaire maximum présenté par les centrales japonaises, et on en est rapidement venu, en glissant, à la question nucléaire en France. Cette situation n'a pourtant rien à voir avec celle du Japon. Nous n'avons ni séismes de magnitude 9 ni tsunamis. Nos centrales sont beaucoup plus modernes. Nos techniciens sont beaucoup plus compétents que les Japonais et le nucléaire en France est très contrôlé. En faisant ce parallèle, que veut-on ? Affaiblir l'un de nos fleurons industriels qui emploie directement ou indirectement 200 000 personnes ? Veut-on amplifier la crise ? Veut-on augmenter le chômage ? ».⁽⁹⁾

Si le nucléaire civil ne représente pas plus un « danger » que l'avion, la voiture ou le train, il n'en reste pas moins que, comme toute activité humaine, il présente un « risque » qu'il faut savoir prendre en compte. Et le moindre des problèmes n'est pas celui du traitement des déchets : « En France, cette question est très surveillée et ne présente pas de danger considérable si on réalise correctement les sites de stockage. Ailleurs, c'est plus compliqué... Si le nucléaire est si impopulaire en Allemagne, c'est qu'on a découvert il y a quelques années un site de stockage clandestin... ».⁽¹⁰⁾

Quelle politique de l'énergie envisager ?

Adhérer aux propositions des écologistes ? « Pour réduire les émissions de CO₂ qui d'après eux ont une influence désastreuse sur le climat, on va diviser la consommation de combustibles fossiles par deux. On supprime le nucléaire. Un tel scénario ferait chuter notre consommation d'énergie de 50%... C'est diminuer le niveau de vie des Français d'un facteur deux. Le programme c'est : nous nous sommes goinfrés, nos enfants doivent vivre d'une manière frugale, comme l'exprime sans vergogne le député Yves Cochet. La philosophie des écologistes, c'est : arrêtons le progrès, il est nocif. Revenons en arrière... Il ne faut pas limiter les naissances au Congo, mais en France. Car le Français pollue plus et consomme plus ! On marche sur la tête. »⁽¹¹⁾ Et les Allemands qui ont décidé de sortir du nucléaire ? « C'est la décision la plus stupide qu'ils aient jamais prise. Pour appliquer cette décision, ils développent à tout-va les centrales à lignite qui non seulement émettent beaucoup de CO₂ mais aussi injectent dans l'atmosphère du soufre et une grande quantité de particules. Les Allemands parlent beaucoup de limiter les émissions de CO₂, ils organisent des colloques, des pétitions mais ce sont eux les plus grands émetteurs de CO₂ en Europe ! Daniel Cohn-Bendit devrait être plus actif en Allemagne ! »⁽¹²⁾

Pourquoi ne pas remplacer le nucléaire par l'éolien ?

« Supposons que l'on veuille sortir du nucléaire comme le proposent les Verts et le remplacer par des énergies alternatives.

La production d'électricité en France, c'est 390 térawatts-heure.

Actuellement, les deux mille éoliennes implantées fournissent 8 térawatts-heure. Il faudrait implanter cent mille éoliennes ! Cela nous assure à coup sûr la révolution ! Et la belle France défigurée. »⁽¹³⁾

« On subventionne le développement des éoliennes qui produisent une électricité chère et intermittente, et qui sont fabriquées en Chine. Croyez-vous que sans le lobbying organisé et bien financé des écologistes, cette filière aurait pu percer comme elle l'a fait ?

Étrangères, chères et laides, voilà le triptyque des éoliennes.⁽¹⁴⁾ Allons-nous laisser défigurer nos paysages au nom de l'écologie ? »⁽¹⁵⁾

Et le photovoltaïque ?

« Pour produire une quantité d'électricité (qui serait deux fois plus chère) équivalente [aux 390 térawatts-heure], il faudrait couvrir la surface d'un grand département français par des panneaux voltaïques. Là encore, je doute que ce soit accepté.

Mais même si on réalisait ces deux programmes [l'éolien et le photovoltaïque], on ne pourrait pas gérer les besoins en électricité de notre pays...

9) Op. cit., pp. 18,19,20.

10) Op. cit., p. 112.

11) Op. cit., pp. 135 et 136.

12) Op. cit., p. 139.

13) Op. cit., p. 136 et 137.

14) Souligné par nos soins.

15) Op. cit., p. 157.

Car dans les questions concernant l'énergie, il y a un problème qu'on a mal résolu, c'est le stockage de l'énergie...

Alors, que ferait-on lorsqu'il n'y aurait pas de vent pour l'éolien ou pas de soleil pour le photovoltaïque ? EDF a déjà beaucoup de mal à réguler la production en fonction des besoins. Là, ce serait le désastre. On vivrait la moitié du temps dans le noir et, en fonction des fluctuations du mistral, le TGV Paris-Marseille s'arrêterait de temps à autre : 'Panne de mistral ! Arrêt buffet !' »⁽¹⁶⁾

Et l'hydraulique ?

« Pour produire toute l'électricité par ce moyen, nous aurions besoin de multiplier par 65 le nombre de barrages actuel...

Cela conduirait à dévaster toutes les vallées des Alpes, des Pyrénées, du Jura, et encore on n'est pas sûr d'y parvenir. De plus, comme vous le savez, les écologistes n'aiment pas les barrages... »⁽¹⁷⁾

Et les biocarburants ?

« Ils peuvent être une source intéressante complémentaire à condition qu'ils ne se développent pas au détriment de l'agriculture alimentaire.

Or, il faudrait leur consacrer des surfaces agricoles gigantesques pour satisfaire nos besoins en électricité. »⁽¹⁸⁾

Ajoutons à cette remarque : compte tenu du fait que 800 millions de personnes restent sous-alimentées dans le monde et que la population mondiale ne cesse d'augmenter, est-il bien raisonnable d'utiliser les terres arables disponibles pour répondre à des besoins énergétiques alors que les besoins alimentaires ne sont pas satisfaits ? De plus, pour l'Europe, ces terres ne peuvent être qu'en Afrique ! L'on sait que la récupération a déjà commencé, entraînant davantage de famine chez des peuples déjà sous-alimentés...

Tout en recommandant d'économiser l'énergie et en conservant au nucléaire une très large part, Claude Allègre mise sur une « multiplicité des sources d'énergie » et une « déconcentration des productions d'énergie ».

« Actuellement, l'électricité nucléaire signifie grosses centrales distribuant l'électricité à une quantité énorme de clients... Je crois que les petits réacteurs sont l'une des composantes de la future politique de l'avenir ».⁽¹⁹⁾

Nous avouons que ce recours aux petits réacteurs nous déconcerte quelque peu. Certes, ils existent : ce sont les moteurs des sous-marins nucléaires qui fonctionnent avec une excellente sécurité et une excellente fiabilité. Cependant, nous nous souvenons des efforts, déployés dans la seconde moitié des années 70, par un grand groupe industriel français pour promouvoir ce type de réacteurs, baptisés CAS (Chaudières Avancées de Série). Ils ne furent pas couronnés de succès. La filière fut abandonnée. Peut-être était-elle trop en avance ?

Non ! « ... il n'y a pas de raison d'avoir peur du nucléaire pacifique, il faut simplement bien le contrôler ! ».

C. Zhiomme

16) Op. cit., pp. 137 et 138.

17) Op. cit., p. 138.

18) Op. cit., pp. 139 et 140.

19) Op. cit. pp. 145 et 146.

Revue de presse

La Gazette Royale recense les revues ou publications qui lui sont parvenues au cours des derniers mois. La présence, ici, de telle ou telle ne signifie en rien que **La Gazette Royale** fait siennes les opinions qui y sont exprimées et/ou les positions qui y sont prises.

La Blanche Hermine

(FBL - BP 10307

35703 Rennes cedex 7)

Au sommaire du n° 82 - janvier-février 2011 : *Vous avez dit « identité » ! Mgr le duc d'Anjou à Reims. En bref. Les institutions : mécanisme des sociétés de pensée. La Bretagne catholique : un couple, modèle de charité. Les pages de notre Histoire : la Bretagne de 1532 à 1590. Notes de lecture.*

Carnet. Activités.

Lectures Françaises

(SA DPF - BP 1,

86190 Chiré-en-Montreuil)

Au sommaire du n° 54 - juillet-août 2011 : *Les dérapages verbaux des « consciences ». Les petits-enfants de Louis Renault demandent une révision de la nationalisation de 1945. 1952-2011 : 60^{ème} anniversaire de la mort du maréchal Pétain. Quels intellectuels pour soutenir Nicolas Sarkozy ?*

L'entourage technique et idéologique de Marine Le Pen. Dans notre courrier : Village de Riaumont - Dom Guéranger et les Rogations - Une urgence : l'évangélisation des musulmans - La doctrine du gender - Le Bilderberg - Francis Rongier... Pseudonymes. Le long calvaire d'Aasiya Noreen Bibi. Échos et rumeurs : Patrimoine des ministres - Sécheresse et culture industrielle - Un Pentagone à la française - Le Parti socialiste et les mé-

dias - Des documents inédits de Robespierre. *Le mondialisme en marche* : Interventions armées pour imposer la démocratie en Afrique - Les personnes recherchées par la justice internationale - Le bilan humain du séisme haïtien remis en cause - Une puissante communauté religieuse dans tous les rouages des administrations turques. *De l'argent pour « révolutions arabes »*. *L'affaire Strauss-Kahn : une triple signature*. *La vie des livres* : Du nouveau sur le génocide vendéen - 17 juin 1940 : l'armistice était indispensable - Un entretien sur la personnalité et l'œuvre de Céline...

Lecture et Tradition

(BP 1, 86190 Chiré-en-Montreuil)

Au sommaire du n° 2 - juin 2011 : *Entretien avec Pascal Bernardin. Quelques opinions sur le livre de Pascal Bernardin* : Le crucifiement de saint Pierre. *Un vœu pour 2011 (célébrer avec éclat le 440^{ème} anniversaire de la bataille de Lépante)*. *Le prix à payer. J'étais franc-maçon. À propos du livre L'heure du grand monarque a sonné. Facebook : mes amis, mes amours... des emmerdes. La fin du monde, le 21 décembre 2012. Présentation du Cercle René Bazin.*

Le Sel de la terre

(Couvent de La Haye-aux-Bonshommes, 49240 Avrillé)

Au sommaire du n° 77 - été 2011 : *L'amour de la vérité. Le psaume 8 - Les psaumes en Marie [I]. Les missions des personnes divines chez saint Thomas d'Aquin. La propriété du métier*

ou l'antilibéralisme économique : Le Fr. Maurice Maignen S.V.. *Le député du Syllabus* : Émile Keller (1828-1909). *Le portement de la croix. Lettre à M. Voltaire sur l'art de jeter en fonte. Voltaire face à Tryphon. Documents* : Mgr Antonio de Castro Mayer - Le cardinal Mindszenty. *Recensions* : Les origines catholiques de la Révolution tranquille - Au Pays du miracle - Avec Dieu au Goulag - L'enfant russe. *Parmi les livres et les revues. Informations et Commentaires* : La visite du pape Benoît XVI en Grande-Bretagne - Errata et courrier des lecteurs.

Lettre des dominicains d'Avrillé

(Couvent de La Haye-aux-Bonshommes, 49240 Avrillé)

Au sommaire du n° 58 - juin 2011 : *À Soriano (Calabre) : deux images miraculeuses de saint Dominique. Nouvelles de nos travaux. Trouver la véritable Église* : première question, Qui t'a fondée ? - Deuxième question, quelle règle de foi ? - Troisième question, Quels titres de mission ? *Chronique du couvent.*

N.-D. de Toute Confiance

(Perdechat, 63330 Virlet)

Au sommaire du n° 5 - été 2011 : *Chronique du couvent. Nouvelles des travaux. Cérémonie du premier mai* : premiers vœux de sœur Marie-Josèphe - Vêtures. *Annexe* : Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes.

Courrier de Rome

(BP 10156

78001 Versailles cedex)

Au sommaire du n° 346 - juillet-

août 2011 : *Magistère et Foi. Principes d'identité et de non-contradiction.*

Introibo

(Association Noël Pinot

54, rue Delaâge, 49100 Angers)

Au sommaire du n° 153 - juillet-août-septembre 2011 : *La leçon du Colisée ou l'amour de la Sainte Église Catholique. Conversion de l'assassin de Mgr Affre (1859). Une œuvre très opportune à l'heure actuelle. Croisade pour les vocations. Avis divers.*

Lettre aux Amis de N.-D. de Bellaigue

(63330 Virlet)

Au sommaire du n° 15 - Pentecôte 2011 : *Éditorial. Marie, nouvelle Ève. Chronique du monastère. Le mot du cellérier.*

La Simandre

(Fraternité de la Transfiguration, Le Bois, 36220 Mérégnay)

Au sommaire du n° de juin 2011 : *Nouvelles de Chrétienté. Chronique de la Terre Sainte. Nouvelles de la Fraternité.*

La Gazette des

Amis de la Lecture

(BSI/ELOR,

56350 St-Vincent-sur-Oust)

Au sommaire du n° 110 - été 2011 : *Des livres pour cet été. Nos lecteurs écrivent. Entre-nous. Religion. Europe chrétienne. Religion, divers. Divers, les brèves. Le monde. Société. Revue, associatio. Brèves en vrac. Lectures. La tradition monastique. Des Françaises célèbres. Reportage : St-Cado.*



Pensez à commander votre Manifeste légitimiste

Cet ouvrage est à commander auprès de **Mme L.-E. du Bouexic, Château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé**, au prix de **24,00 euros**, franco de port, chèque libellé à l'ordre de l'UCLF.

Table des matières :

- Introduction à la politique,
- Légitimité naturelle et légitimité théologique,
- Autorité et institutions politiques,
- Du bon exercice de l'autorité royale,
- La légitimité contestée,
- Les corporations : utopie ou idée neuve ?
- Deux pièges en temps de crise : naturalisme et providentialisme,
- Essai sur le libéralisme pratique. Action du catholique dans une société révolutionnaire,
- Légitimiste et légitimité,
- Conclusion et perspective,
- Index des noms cités.

Carnet du Jour



" Information non disponible "

Sommaire

« Empereur en son royaume ».....	p1
Nouvelles de Rome	p 2
Mise eu point du président de l'IMB	p 2
XXI ^{ème} Université d'été Saint-Louis	p 3
XXX ^{ème} Journée légitimiste d'Issigeac	p 4
La Saint-Louis en Anjou	p 4
L'impossible « bonne république »	p 6
Château de Cadillac, avortement et totalitarisme	p 15
Charles et Maurice Maignen (suite du n° 126)	p 17
« La sortie du nucléaire s'impose ! »	p 19
Revue de presse	p 22
Carnet du Jour	p 24

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,
Dominique Coudé
Pont Gwenn
22420 Plouaret
Tél. : 02.96.38.89.26

Abonnement normal.....15,00 €
Abonnement électronique ...10,00 €
Abonnement étranger17,00 €
Abonnement de soutien 20,00 €

C.C.P. La Source 747 47 M

Union des Cercles Légitimistes de France

Président : Pierre Bodin

144 rue des professeurs Pellé, 35700 Rennes
Tél. : 09 71 31 10 40 - Courriel : uclf@orange.fr

Vice-président : Dominique Coudé

Pont Gwenn, 22420 Plouaret
Tél. : 02 96 38 89 26 - Courriel : uclf@sfr.fr

La Gazette Royale

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie

Courriel : lagazetteroyale@orange.fr

Rédacteur en chef : Dominique Coudé

Courriel : uclf@sfr.fr